

LES SIX COMMISSIONS ORGANIQUES

Les commissions de travail recouvrent les grands domaines de compétences du Conseil départemental. Elles sont chargées d'instruire les dossiers avant leur examen par l'assemblée. Les conseillers départementaux se répartissent entre les six commissions.

1^{ère} COMMISSION :
FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PATRIMOINE – AIDE AUX COMMUNES

2^{ème} COMMISSION :
EMPLOI – ÉCONOMIE – TOURISME – AFFAIRES EUROPÉENNES ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

3^{ème} COMMISSION :
SOLIDARITÉ – SANTÉ – INSERTION – FAMILLE – ENFANCE

4^{ème} COMMISSION :
AGRICULTURE – FÔRET – AMÉNAGEMENT RURAL – DÉVELOPPEMENT DURABLE

5^{ème} COMMISSION :
INFRASTRUCTURES – TRANSPORTS – LOGEMENT – DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

6^{ème} COMMISSION :
JEUNESSE – ÉDUCATION – CULTURE – SPORT



Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable
Tél. 05 53 06 82 63

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

SITUATION

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2021



Réussir la transition écologique, de manière socialement juste et économiquement viable, à l'horizon 2030



A l'aune de ce défi, un bilan à l'échelle mondiale et nationale de l'année 2021 invite plus que jamais à l'action. Si la crise sanitaire a offert, le temps de confinements à répétition, une respiration à notre Terre en surchauffe, la COP 26 qui s'est tenue à Glasgow, en novembre, aura confirmé l'extrême frilosité des Etats à embrasser la cause de la préservation de la planète, de ses écosystèmes et de sa biodiversité, en dépit des signaux d'alerte récurrents lancés par la communauté scientifique.

Face au changement climatique, dont nous savons qu'il est inéluctable, saurons-nous faire évoluer et adapter nos habitudes de vie et de développement ? Saurons-nous engager et inscrire dans la durée des politiques de transformation de fond dans la perspective d'une transition écologique, socialement juste et économiquement viable ?

A écouter au quotidien les Périgourdins et l'ensemble des acteurs de la vie associative et économique, je sais que nos réponses sont d'ores et déjà positives. En effet, désormais, chacun est conscient des enjeux et chacun s'affirme prêt à participer, à sa place, à la lutte contre le dérèglement climatique. J'en veux pour preuve les actions et initiatives recensées et primées dans le cadre de l'opération des Trophées du Développement Durable, dont la deuxième édition - cette année - a démontré la forte implication des acteurs locaux et mis en lumière des trésors d'imagination pour réussir cette transition.

L'envie d'agir est incontestablement là mais, parfois, il est difficile, individuellement, d'en avoir les moyens, financiers, techniques ou humains. C'est pourquoi il est nécessaire d'encourager et de soutenir toutes les bonnes volontés. C'est ce que le Département s'emploie à faire grâce à la mobilisation de ses services, car c'est collectivement que nous gagnerons le pari d'une écologie responsable et audacieuse contre les illusions d'une écologie punitive et moralisatrice. L'édition 2021 du rapport que vous avez entre les mains témoigne de l'engagement du Département sur tous les fronts, auprès des citoyens de notre territoire. Les actions exposées dévoilent une partie des activités de notre collectivité durant l'inédite année 2020. Malgré la pandémie, le Département n'a pas dévié du cap de l'excellence environnementale, qu'il a fixé comme cadre général de son action. Rénovation énergétique de nos bâtiments, lancement du nouveau plan climat départemental, développement de la maison numérique de la biodiversité, changement progressif de l'ensemble du parc automobile du Département pour des véhicules plus vertueux, la liste est longue des mesures et décisions qui donnent force concrète à notre ambition.

Avec le plein soutien de l'assemblée départementale et confortée par une majorité renforcée à l'occasion des élections de juin 2021, je m'engage à continuer et à amplifier nos politiques de transformation et d'adaptation afin de vivre mieux dans un monde instable et dangereux. Ensemble, avec les Périgourdins, nous devons parvenir à changer le cours des choses et à conjurer le sort funeste que les climatologues prédisent à notre planète. Dès à présent, construisons l'avenir des générations futures.

Germinal PEIRO

Président du Conseil départemental de la Dordogne

LES 17 OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT | dordogne.fr

SITUATION

EN MATIÈRE DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2021



FINANCES
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
PATRIMOINE
AIDE AUX COMMUNES

1^{ère}
Commission

METHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, édite chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté en Assemblée Départementale à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 11^{ème} édition porte sur les actions réalisées en 2020, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable (ODD), conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissaient dans les éditions précédentes du rapport, celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2020, représentatives de l'action des services.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



LES 17 OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

(Ce contenu est offert par la Fondation ELYX, sous l'égide de la Fondation FACE. www.elyx.net)

Ce rapport est présenté par commission organique et il est à nouveau proposé que l'action phare de chaque commission soit réalisée sous la forme d'une interview d'agents porteurs de projet.

Tous les services ont été invités à faire des propositions d'action à inscrire dans ce rapport au moment de la rédaction du rapport d'activité 2020. Comme l'an passé, l'impact des actions sur les ODD n'a pas été quantifié ni qualifié au travers d'indicateurs. En revanche, ont été repérées les ODD auxquelles chaque action contribue. La représentation est proposée sous forme de frise :



EXEMPLE DE FRISE DE CONTRIBUTION AUX ODD

Dans cet exemple, l'action considérée est réputée concourir à l'atteinte de 8 des 17 ODD qui sont les n°3, 4, 11, 12, 13, 14, 15 et 17.

La totalité des actions contribue à l'ODD 17 qui correspond à la gouvernance. En effet, le Département lie des partenariats dans tous les domaines d'action, et s'insère dans les réseaux locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. C'est pourquoi, le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation des actions est précisé sous la forme d'un symbole selon la légende suivante :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	Transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

LEGENDE DES SYMBOLES QUALIFIANT LA GOUVERNANCE

menées en 2020

TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI

Afin de réduire les consommations énergétiques tout en améliorant le confort des usagers, le Département a réalisé des travaux de rénovation énergétique sur de nombreux bâtiments. En 2020, on peut noter :

PARTENAIRES EXTERNES

Fournisseurs
d'énergie

- Pour les collèges :
 - L'isolation des façades des bâtiments d'enseignement du collège Leroy Gurand au Bugue ;
 - Aménagement d'un plateau sportif au collège La Boétie à Sarlat. La couverture est équipée de panneaux photovoltaïques produisant 1262kWh/an pour l'autoconsommation de l'établissement ;
- L'engagement de l'isolation thermique par l'extérieur des façades du collège les Châtenades à MUSSIDAN.
 - Pour les bâtiments départementaux :
 - Le remplacement des menuiseries à l'Espace culturel François Mitterrand à PERIGUEUX ;
 - La pose de panneaux photovoltaïques aux Archives départementales ainsi qu'au gymnase de la Grenadière à PERIGUEUX ;
 - La réhabilitation de l'installation de chauffage de la Maison du Département de SABLAT.



Contact : Direction du Patrimoine Bâti



100% renewable energy %

UN NOUVEAU CHANTIER, LA SOBRIETE NUMERIQUE

PARTENAIRES INTERNES

Direction des Systèmes
d'Information et du
Numérique, Archives
Départementales, DEDD,
la direction de la
communication et les
référénts numériques

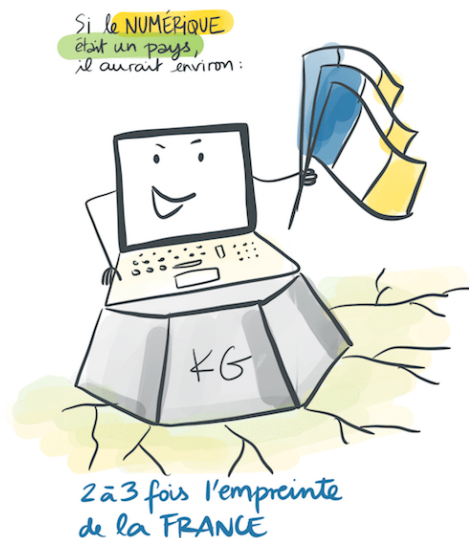
Le réseau des référents numériques mis en place en juillet 2020 au sein de la collectivité, a été mobilisé sur le nouveau défi de la sobriété numérique. Le groupe de travail qui rassemble des services de la collectivité et des référents numériques s'est donné pour objectif de faire adhérer les cadres et agents de la collectivité sur un défi majeur, celui de réduire le poids environnemental du numérique.

Un quizz a été proposé sur l'Intranet de la collectivité pendant la semaine du développement durable afin que chacun puisse tester de façon ludique ses connaissances et a priori. Les remarques formulées en conclusion par les 123 agents l'ayant rempli montrent l'intérêt de la démarche.

En outre les cadres ont été informés qu'un accompagnement global sur la destruction des données numériques de leur direction leur était proposé par la Déléguée et l'e-archiviste. La réunion des directeurs de l'automne avait permis d'introduire le propos.



Contact : Service du Contentieux



DEMATERIALISATION DU BULLETIN DE PAIE DES AGENTS DEPARTEMENTAUX

PARTENAIRES INTERNES

Direction des Systèmes
d'Information et du
Numérique

Depuis le 1er janvier 2017 et faisant suite à la loi « El Khomri » du 8 août 2016, l'employeur peut décider de procéder à la remise du bulletin de paie au format numérique, dans des conditions de nature à garantir l'intégrité des données, au sein d'un **coffre-fort électronique**.

Dans une démarche de sécurisation des documents et de modernisation éco-responsable, le Département de la Dordogne a donc proposé aux agents départementaux de disposer d'un coffre-fort électronique dans lequel, sauf refus de leur part, sera déposé chaque mois, leur bulletin de paie.

Le coffre-fort numérique Digiposte garantit aux agents confidentialité et disponibilité de leurs documents à vie (bulletins de paie et documents personnels dématérialisés). C'est un espace personnel sécurisé, accessible depuis une connexion internet et gratuit dans lequel sont proposés d'autres services pour faciliter la vie administrative des agents départementaux.

Tous les mois, **depuis le mois d'avril 2020**, le bulletin de paie est déposé dans le coffre-fort de l'agent.

Au total, **1775 agents ont accepté le coffre-fort électronique**.

La version numérique du bulletin de paie a la même valeur légale que son équivalent papier et répond aux normes relatives au système d'archivage électronique.



Contact : Direction des Ressources Humaines



DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS DE GESTION DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

PARTENAIRES INTERNES

Direction des Systèmes
d'Information et du
Numérique

La Direction des Ressources Humaines poursuit ses efforts en matière de dématérialisation de documents de gestion.

A ce titre, plusieurs actions de dématérialisation sont menées au sein de la DRH :

- Dématérialisation des courriers et des procédures liées aux compétences et à la formation dans le cadre du projet OPADE-DRH ;
- Désignation des référents OPADE au sein de chaque secteur de la DRH afin d'accompagner la transformation numérique, de communiquer sur le projet OPADE et orienter les utilisateurs, faire l'interface avec l'équipe projet OPADE, rédiger et modéliser des procédures, faire remonter les besoins et demandes d'évolutions des logiciels. Il a été décidé de dématérialiser l'ensemble des courriers et des procédures RH secteur par secteur à l'horizon 2023 ;
- Lancement de la dématérialisation du courrier entrant et de la procédure d'accueil des stagiaires écoles dans le cadre du projet OPADE-DRH. Poursuite de la rédaction des procédures et construction des logigrammes ;
- Mise en œuvre via la Gestion Relation Usager (GRU via le site internet du CD24) du dépôt dématérialisé des demandes des stages école et des candidatures aux offres d'emplois ;
- Mise en place de la dématérialisation de la procédure d'évaluation des agents départementaux et réflexion et préparation du modèle type pour la dématérialisation des fiches de poste ;
- Mise en œuvre du parapheur électronique pour les arrêtés de nomination et de délégation de signature ;
- Enregistrement dématérialisé d'une partie des documents relatifs à la carrière des agents dans le logiciel de gestion ASTRE/GECCO ;
- Dématérialisation des arrêtés de gestion des titulaires ;
- Notifications des documents individuels de l'agent de façon dématérialisée (en lieu et place de courriers ou bordereaux), tout en sensibilisant sur la sobriété numérique ;
- Dématérialisation de la totalité de la procédure de la bourse de l'emploi. La déclaration de vacance d'emploi générée depuis le site emploi territorial est envoyée par mail aux gestionnaires concernés. De même, la nomination est insérée directement dans le DIA de l'agent.



Contact : Direction des Ressources Humaines



PARTENAIRES INTERNES

Direction des Ressources
Humaines

PRESTATIONS SOCIALES EN FAVEUR DES AGENTS DEPARTEMENTAUX

Le Département, en tant qu'employeur, administre des prestations sociales en faveur des agents de la collectivité.

- Prestations en faveur d'enfants d'agents :
 - *Allocation pour frais de garde jeunes enfants* : cette allocation est destinée à financer une partie de la garde des enfants de moins de 3 ans au domicile d'une Assistante Maternelle agréée ou accueillis dans une crèche. Elle est versée sous conditions de statut, de situation familiale et de ressources. En 2020, **26 familles d'agent** pour **26 enfants** ont bénéficié de cette allocation ce qui représente **1 904 jours** pour un montant total de **5 712 €**.
 - *Allocation mensuelle aux parents d'enfants handicapés* : c'est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap de l'enfant. Elle permet d'aider le ou les représentants légaux dans les frais occasionnés dans la prise en charge de l'enfant. Ce qui est pris en compte, c'est la compensation du handicap et non l'ensemble des frais qui incombent normalement à tout parent. En 2020, **27 familles d'agent ont bénéficié de cette aide pour 30 enfants en situation de handicap, ce qui représente un montant total 57 096,92 €**.
 - *Aides aux séjours scolaires et extra scolaires* :
 - Séjour enfant en temps scolaires : en 2020, **25 familles d'agent ont bénéficié de subventions** pour des courts séjours, classes de découverte ou séjours linguistiques à l'étranger pour 28 enfants ce qui représente **un montant total de 1 300,62 €**
 - Séjour enfant en temps extra-scolaire : en 2020, **1 046 jours ont été subventionnés** pour des colonies de vacances, centres de loisirs, centres familiaux de vacances ou location gîte de France, pour un **montant total de 11 341 €**.
- Prestations en faveur des agents :
 - *Subvention repas et titres restaurant* : le département subventionne des repas par le biais de titres restaurants (chèques déjeuners) et les restaurants administratifs ou conventionnés. Le nombre de prestations servies au titre des aides aux repas est de **40 031 repas aidés en 2020 pour un montant total de 114 647 €**.
 - *Allocation Travailleur Handicapé* : Cette **prestation sociale d'un montant de 480 €** est attribuée aux agents en situation de handicap reconnue (titulaire d'une pension d'invalidité, travailleur reconnu handicapé par la MDPH, ...). **En 2020, 189 agents en ont bénéficié pour un montant total de 86 720 €**.



Contact : Service des Prestations et de la Restauration du Personnel



BUDGET PARTICIPATIF : 2ème EDITION

PARTENAIRES INTERNES

Direction de la
Communication,
volontaires des
services
départementaux

Le Budget Participatif Dordogne-Périgord est un dispositif qui permet aux habitants de la Dordogne de proposer l'affectation d'une partie du budget d'investissement du Département à des projets qu'ils auront choisis à l'issue d'une votation citoyenne. Le montant alloué à ce dispositif est de 1.000.000 € dont 100.000 € dédiés à des projets portés par des jeunes.

Fort du succès du premier budget participatif, le Département a organisé une deuxième édition, qui s'est déroulée entre le 1er septembre et le 11 décembre. Malgré les contraintes imposées par l'épidémie de Covid-19, il semblait indispensable pour la collectivité de maintenir cette expérience.

En chiffres, le Budget participatif - saison 2, c'est :

PARTENAIRES EXTERNES

Collectivités
territoriales,
les citoyens
périgourdiens

- 470 idées déposées
- 324 idées retenues par la Commission citoyenne
- 292 idées transformées en projets
- 20.420 votants numériques
- 80.144 suffrages exprimés
- 105 projets lauréats
- 12 projets jeunes
- 75 projets répartis sur les 25 cantons (les 3 premiers de



chaque canton)

- 3 projets arrivés en tête sur chaque canton retenus dans la limite de 12.000 euros par projet
- 18 projets retenus au scratch (classement selon l'ordre d'arrivée départemental des projets restant jusqu'à épuisement de l'enveloppe)



Contact : Cabinet du Président du Conseil départemental de la Dordogne



LES CONTRATS DE TERRITOIRES 2016-2020

PARTENAIRES INTERNES

Services
départementaux

En 2016, une nouvelle stratégie départementale a permis de passer de l'aménagement du territoire au développement des territoires, fondée sur la même volonté d'équité et de transparence. Cette nouvelle stratégie départementale s'est inscrite au cœur des compétences de solidarité territoriale, confiées aux Départements dans le cadre de la loi NOTRe.

Le nouveau cadre contractuel avec le bloc communal a permis de poursuivre le soutien à l'investissement local des communes et des intercommunalités dans leurs missions d'aménagement du territoire et de développement des services de proximité.

PARTENAIRES EXTERNES

Collectivités
territoriales

Les Contrats de Territoires 2016-2020 portent prioritairement sur neuf axes : l'immobilier d'entreprises - le foncier agricole et naturel - les maisons de santé - les équipements culturels et sportifs - les équipements en faveur de l'enfance et de la jeunesse - le patrimoine, l'habitat et les énergies renouvelables - les équipements relatifs à la politique de l'eau - les équipements touristiques d'initiative publique - les infrastructures (traverses, bourgs, ...).

Cette politique départementale s'organise autour de deux types de contrats qui intègrent toutes les aides au bloc communal :

- les Contrats d'Objectifs Cantonaux, avec les communes, appliqués aux périmètres des 25 cantons de Dordogne,
- les Contrats de Projets Territoriaux, avec les EPCI, déclinés sur les périmètres des intercommunalités.

La création d'un axe transversal permet de quantifier les opérations faisant l'objet de travaux explicitement liés à la transition énergétique. Ces travaux peuvent aussi bien concerner l'isolation de bâtiments, la performance énergétique, la transition de mode de chauffage à énergie fossile vers des modes de chauffage plus vertueux (en particulier les pompes à chaleur), ou encore le développement d'énergies renouvelables.

Pour ce qui concerne **les programmations 2016-2020** des contrats de projets territoriaux, on dénombre un total de **42 opérations explicitement liés à la transition énergétique, pour un volume total de subventions programmés de 874.038,99 €.**



Contact : Service des Politiques Territoriales et Européennes

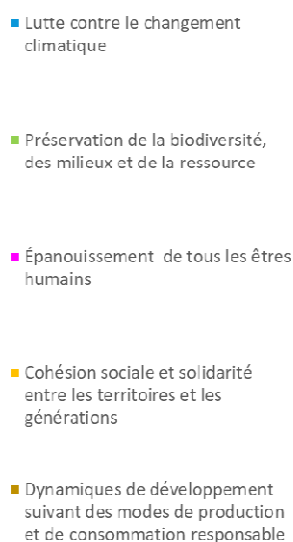


SYNTHESE DES ACTIONS – 1^{ère} COMMISSION

Sur les 8 actions présentées dans ce rapport pour la 1^{ère} commission, plus d'un quart concourt à la lutte contre le changement climatique ; 24% contribue à l'épanouissement de tous les êtres humains et 18% porte sur la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations. Ceci est cohérent par rapport aux objectifs de la 1^{ère} commission.

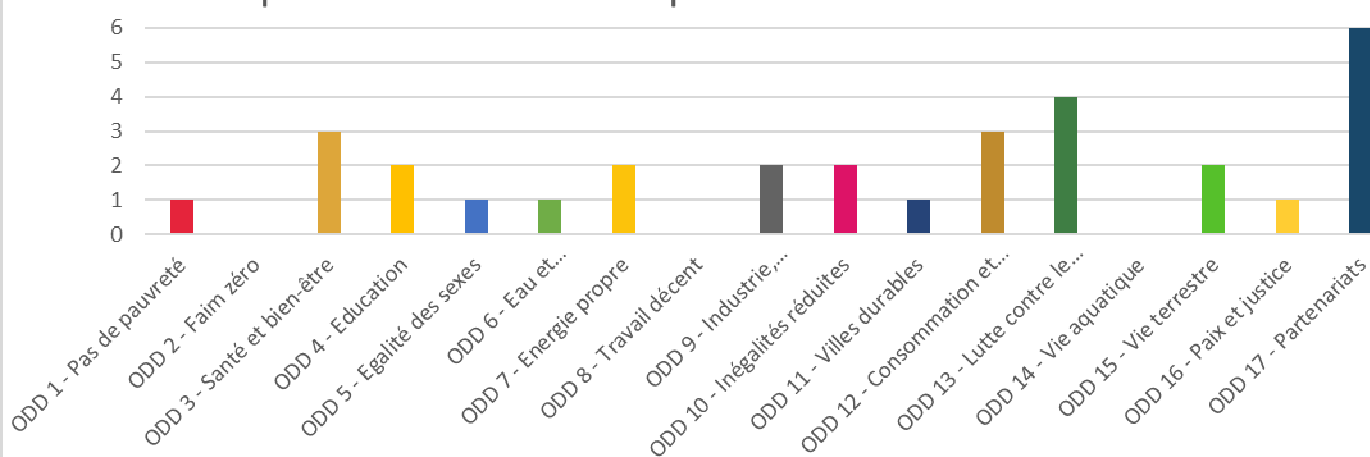
Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable concernent 16%. Enfin, 15% concerne la préservation de la biodiversité et de la ressource, soit 3% de plus que l'an passé. Ceci démontre que l'action de la 1^{ère} commission impacte un panel large des ODD ce qui ne pourrait être supposé a priori.

Proportion d'actions contribuant aux 5 finalités du développement durable - 1^{ère} Commission



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que plus de la moitié des actions a un impact sur la santé et le bien-être, la consommation et la production responsable, et la réduction des inégalités. Au global, sur l'ensemble des 17 ODD, les actions portent sur 14 d'entre elles.

Répartition des actions par ODD - 1^{ère} Commission



L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

Rencontre avec Marc BÉCRET, Directeur général des services

Le télétravail

Mission Développement Durable : Monsieur Bécret, dans quel contexte le télétravail a-t-il été mis en place ?

Marc BÉCRET : Tout d'abord, je souhaite rappeler que le télétravail est une modalité d'organisation de notre activité. Les technologies évoluent et on dispose aujourd'hui d'outils qui nous permettent de travailler à distance. Cela présente à la fois des avantages et des inconvénients. En réalité en terme de management toutes les organisations étaient, avant la pandémie, extrêmement réticentes à organiser le télétravail car elles étaient sur une idée du contrôle de l'organisation du travail avant d'être sur un principe de confiance. Nous aussi nous étions marqués par cette approche. Dans les faits, la collectivité avait autorisé le télétravail de manière exceptionnelle pour une dizaine de salariés qui étaient dans des situations particulières : soit en situation de handicap, soit victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle afin de maintenir ces derniers dans l'emploi.

En mars dernier en raison du confinement, il a fallu mettre en place notre plan de continuité d'activités du jour au lendemain afin d'assurer les missions essentielles, comme par exemple la délivrance des prestations sociales, tout en prenant en compte les contraintes techniques du travail à distance.

Mais « Nécessité fait loi ». On n'avait pas prévu la pandémie. Mais elle a montré qu'on était capable de s'adapter dans un délai très rapide. En trois semaines, la collectivité a permis à plus de mille agents d'être en télétravail grâce à la mise à disposition de matériel informatique.

Cela a également bouleversé les conditions d'organisation du travail. En effet, c'est plus compliqué quand on est à distance. Cela oblige à reconsidérer les modalités de management et les conditions de travail. Cela crée de nouveaux problèmes comme par exemple, la limite entre vie professionnelle et vie personnelle qui est plus difficile à définir. La collectivité en a tiré les leçons et a donc pris soin de définir de nouvelles règles dans la nouvelle charte adoptée en décembre 2020.

Mission Développement Durable : Quel bilan tirez-vous de la mise en place de ce télétravail ?

Marc BÉCRET : La collectivité a rempli ses obligations, le bilan est donc extrêmement positif. Les interrogations que l'on a eues nous ont conduits à élaborer la nouvelle charte de télétravail qui propose une procédure plus structurée. Cela va ainsi permettre à environ 300 agents de télétravailler deux jours par semaine ou trois jours par mois pour les cadres. Cela prouve que ce système fonctionne.

La pandémie nous a placé dans un contexte de travail particulier, des agents n'ont pas travaillé en raison d'un impératif de santé publique qui les a obligés à rester chez eux, alors que d'autres services ont été plus sollicités et d'autres de manière différente.

En tant qu'employeur et au travers de nos aides sociales, on apporte des revenus à presque 15.000 personnes (2.300 agents du département, 10.000 au titre de l'action sociale, 360 assistants familiaux, et les agents des outils départementaux...) il fallait en assurer la continuité pour que chacun puisse disposer des moyens financiers pour continuer à vivre.

Mission Développement Durable : La collectivité a-t-elle rencontré des difficultés de mise en place du télétravail ?

Marc BÉCRET : En effet, on a rencontré quelques difficultés techniques notamment de configuration et de disponibilité du matériel et on a dû répondre aux besoins spécifiques des agents. On a également rencontré des problèmes liés au réseau parfois insuffisant.

De plus, un certain nombre de dossiers ne sont pas encore dématérialisés, comme par exemple ceux de l'APA, donc le télétravail est difficilement envisageable.

Ensuite, des difficultés d'ordre humain se posaient également comme la capacité individuelle à organiser son travail dans un cadre différent (travail à la maison avec plus d'autonomie) ainsi que la confrontation avec les contraintes familiales notamment pour les mères de famille avec les charges domestiques et la prise en charge des enfants.

Enfin, certains métiers ne peuvent pas être pratiqués en télétravail : les emplois des Techniciens Ouvriers de Service (TOS) des collègues, le personnel du laboratoire départemental, les travailleurs sociaux ou bien encore les assistants familiaux.

Cependant, on peut dire que globalement les difficultés ont été surmontées et il faut en remercier les personnels départementaux.

Mission Développement Durable : Comment s'est déroulé l'élaboration de cette nouvelle charte ?

Marc BÉCRET : Cette charte a été discutée avec les organisations syndicales. Les conditions de travail sont un élément du développement durable. On ne travaille bien que si on est bien à son poste, si l'on peut concilier sa vie privée et sa vie professionnelle.

La négociation sociale en interne est un des éléments majeurs du développement durable. Le Président est attaché à la qualité du dialogue social. Ce dialogue a permis de définir la nouvelle charte de télétravail qui a ensuite été validée par la commission permanente.

Mission Développement Durable : La charte qui encadre la mise en place du télétravail est-elle amenée à évoluer ?

Marc BÉCRET : Oui, il y aura une évaluation permanente et une adaptation pour trouver un bon équilibre entre la nécessité de répondre aux usagers et le télétravail. En revanche, on ne se passera pas d'un accueil physique. De plus, la cohésion des équipes nécessite de se voir en présentiel notamment pour l'élaboration des projets communs ou transversaux. Il y a donc un réel équilibre à trouver entre présence physique et télétravail.

Le télétravail est un outil qui peut être facteur d'émancipation s'il est utilisé à bon escient, mais il peut également être facteur de risques psychosociaux, d'isolement...

Le télétravail peut également avoir des effets négatifs sur l'environnement. En effet, on présente les outils numériques comme une solution pour limiter les déplacements et gagner du temps, mais en réalité on remplace cette pollution par une autre pollution mais qui n'est pas visible. Or, la question du développement durable c'est la question de la limite, il faut faire un usage limité des ressources qui sont à notre disposition.

Il faut donc maîtriser le développement des outils numériques avec le souci de la sobriété et de l'économie. Pour cela, il faut changer nos habitudes en étant plus sobre dans nos comportements. Cela passe notamment par la sensibilisation à l'utilisation de ces outils (ex : un lien plutôt que des pièces jointes).

Cet impératif de sobriété, la collectivité l'affichera clairement dans le prochain schéma numérique qui s'intitulera Schéma Départemental de la Transformation et de la Sobriété Numérique.





SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable
Tél. 05 53 06 82 63**

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

SITUATION

EN MATIÈRE DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2021



**EMPLOI ECONOMIE
TOURISME
AFFAIRES EUROPÉENNES
ET COOPÉRATION
DÉCENTRALISÉE**

**2^{ème}
Commission**

METHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, édite chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté en Assemblée Départementale à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 11^{ème} édition porte sur les actions réalisées en 2020, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable (ODD), conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissaient dans les éditions précédentes du rapport, celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2020, représentatives de l'action des services.

LES 17 OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



(Ce contenu est offert par la Fondation ELYX, sous l'égide de la Fondation FACE. www.elyx.net)

Comme l'an passé, ce rapport est présenté par commission organique et il est à nouveau proposé que l'action phare de chaque commission soit réalisée sous la forme d'une interview d'agents porteurs de projet.

Tous les services ont été invités à faire des propositions d'action à inscrire dans ce rapport au moment de la rédaction du rapport d'activité 2020. Comme l'an passé, l'impact des actions sur les ODD n'a pas été quantifié ni qualifié au travers d'indicateurs. En revanche, ont été repérées les ODD auxquelles chaque action contribue. La représentation est proposée sous forme de frise :



EXEMPLE DE FRISE DE CONTRIBUTION AUX ODD

Dans cet exemple, l'action considérée est réputée concourir à l'atteinte de 8 des 17 ODD qui sont les n°3, 4, 11, 12, 13, 14, 15 et 17.

La totalité des actions contribue à l'ODD 17 qui correspond à la gouvernance. En effet, le Département lie des partenariats dans tous les domaines d'action, et s'insère dans les réseaux locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. C'est pourquoi, le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation des actions est précisé sous la forme d'un symbole selon la légende suivante :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	Transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

LEGENDE DES SYMBOLES QUALIFIANT LA GOUVERNANCE

SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

PARTENAIRES INTERNES

DGA-SP Insertion

PARTENAIRES EXTERNES

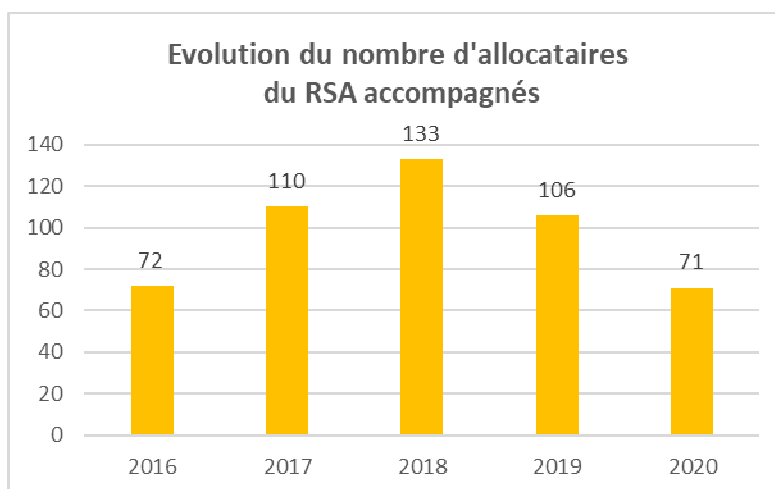
L'ensemble des partenaires de l'emploi du territoire (Pôle emploi, Espace Economie Emploi, Mission Locale, Maison De l'Emploi, entreprises à la recherche de personnel, ...)

En Dordogne, notamment en milieu rural, de nombreux allocataires du RSA ont un projet de création d'entreprise, ou en ont déjà créé une, mais n'ont pas assez développé leur activité pour en vivre de façon autonome. Aussi, il est prévu un accompagnement spécifique afin de leur permettre de réussir, mais aussi de sortir, à terme, du dispositif RSA.

En 2020, le service a été sollicité afin d'intervenir auprès de **71 allocataires du RSA** ayant un projet de création ou de reprise d'activité en tant que travailleur indépendant. 57 ont été rencontrés pour les orienter dans leur projet, dont 38 sont à suivre, 14 restent à voir.



Contact : Direction du Développement Economique - Service Appui aux Entreprises



ENTREPRENDRE ET INNOVER EN DORDOGNE : FAVORISER L'ENTREPRENARIAT AU FEMININ

PARTENAIRES EXTERNNES

Réseau Les Premières,
CCI, CMA, pépinière
C@p@ cité, la Wab, H24,
SPIE, Crédit Agricole

Le Conseil départemental de la Dordogne a choisi de s'appuyer sur le Réseau « Les Premières Nouvelle-Aquitaine » pour favoriser l'entrepreneuriat au féminin en partenariat avec de nombreux acteurs qui font la richesse de ce dispositif.

Initialement dédié à des porteuses de projets innovants à potentiel de création d'emplois, exerçant en Dordogne, le programme Entreprendre et Innover en Périgord s'est adapté au contexte sanitaire et a finalement été proposé à des jeunes entrepreneurEs (moins d'un an d'immatriculation) impactées dans le développement de leur activité par le confinement.

Ce programme de quatre mois, initié et financé par le Conseil départemental de la Dordogne, est coordonné par le Réseau Les Premières. Il est co-construit et mis en œuvre avec un ensemble d'acteurs du territoire CCI, CMA, pépinière C@p@ cité, La Wab, H24 ... et bénéficie également du soutien de partenaires privés : SPIE et le Crédit Agricole.

L'appel à projet lancé en juin et relayé par les différents partenaires, ainsi que l'organisation de trois tables-rondes en distanciel entre juin et début août 2020 ont permis de recevoir une vingtaine de candidatures.

Huit entrepreneurEs ont été retenues pour constituer cette première promotion « Entreprendre et Innover en Périgord ».

Ils ont bénéficié d'un programme d'ateliers qui avait comme objectifs de retravailler la posture, la proposition de valeur, le modèle économique, la commercialisation et la communication sur le projet.

Un accompagnement individuel de 5h était également proposé pour chaque entrepreneurE en fonction des spécificités du projet. Des mises en réseau qualifiées étaient réalisées par chacun des partenaires et en particulier le CD24 et les Premières.



Contact : Direction du Développement Economique - Service Appui aux Entreprises



menées en 2020

PARTENAIRES INTERNES

Mission Développement Durable

PARTENAIRES EXTERNES

Union des métiers et des industries de l'hôtellerie, filière hôtelière

AIDE A LA MISE EN PLACE DE BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE

Dans le cadre du Comité de Pilotage (COPIL) Hôtellerie et en réponse à la demande d'établissements hôteliers du territoire, le Département et l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) Dordogne ont négocié une offre pour la mise en place de bornes de recharge pour tous types de véhicules électriques et hybrides.

Il s'agit :

- D'offrir un nouveau service aux clients des hôtels restaurants,
- De donner plus de visibilité aux établissements volontaires et de les rendre plus attractifs afin de capter une nouvelle clientèle,
- De concourir à faire de la Dordogne un département d'excellence environnementale.

L'offre négociée pour la mise en place de bornes de recharge pour tous véhicules électriques et hybrides pour les établissements hôteliers a bénéficié en 2020 à quatre entreprises.

A ce jour, **14 établissements sont donc entrés dans cette démarche.**



Contact : Service du Tourisme et du Développement Touristique



ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA DANS L'HOTELLERIE RESTAURATION

Depuis 2019, face aux difficultés de recrutement rencontrées par les professionnels de la filière hôtellerie, le Département propose à des hôteliers d'expérimenter l'emploi d'allocataires du Revenu de Solidarité Active dans leurs structures, en immersion dans un premier temps, puis sous contrat de travail.



Les trois personnes recrutées en 2019 ont été réemployées dans les mêmes entreprises en 2020.

Au 8 décembre 2020, **44 allocataires ont bénéficié du cumul RSA / activité dans le tourisme, dont 21 dans l'hôtellerie restauration.**



Contact : Service du Tourisme et du Développement Touristique



LES PARTENARIATS POUR UN TOURISME DURABLE

PARTENAIRES EXTERNES

SNCF, Fédération départementale de chasse

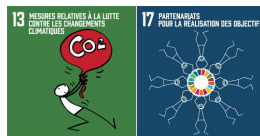
SNCF

Depuis quelques années, les professionnels du tourisme présents sur les salons ont remarqué une tendance au début discrète, puis de plus en plus marquée jusqu'à devenir récurrente : celle des citoyens qui abandonnent leur voiture pour voyager en transports collectifs.

C'est ainsi qu'en Région parisienne, plus de 60 % de la population ne possède plus de véhicule. Les préoccupations écologiques actuelles viennent renforcer cette tendance et poussent les destinations touristiques à réfléchir à des propositions de découverte plus éco-compatibles que la voiture.

Fort de ce constat, le Département a signé une convention de partenariat avec la SNCF. Cette convention permet de créer les conditions pour le développement d'un tourisme multimodal au départ des gares de la Dordogne.

Cette convention, permettant de générer et d'impulser une forme de tourisme écologique et durable sur les territoires, est la première au niveau national.



LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE CHASSE

Le Département a signé une convention avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne. Elle a pour objet de déterminer les modalités techniques et d'accompagnement du Département et porte notamment sur :

- La réalisation d'un guide de découverte de la faune sauvage du département.
- L'accompagnement du Département dans la découverte et la mise en valeur du loisir chasse grâce à des semaines d'animation à la Maison Départementale du Tourisme.
- Le travail sur des parcours écotouristiques en lien avec l'application écotouristique DORIE du Département.
- L'engagement une réflexion sur la cohabitation entre chasseurs, promeneurs et randonneurs en lien avec les acteurs du territoire.
- Le développement des outils de communication communs.



Contact : Service du Tourisme et du Développement Touristique

menées en 2020

PARTENAIRES INTERNES

Direction de l'Environnement et du Développement Durable, Direction de la Communication, Service du Tourisme et du Développement

PARTENAIRES EXTERNES

Agence Technique Départementale, Comité Départemental du Tourisme, CNFPT, collectivités, Lycée Agricole, professionnels du paysages, association villes et villages fleuris

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Depuis 2012, le Pôle Paysage & Espaces Verts accompagne les collectivités qui le souhaitent dans l'obtention du label « Villes et Villages Fleuris ».

Le label permet de renforcer le programme « 0 Pesticide » et d'aborder d'autres notions que la dimension environnementale : La qualité de vie (le cadre de vie, bien-être, patrimoine...), Le lien social (intégration, participation, pédagogie, ...) et l'attractivité (touristique, économique, résidentielle).

C'est un levier « accélérateur des stratégies locales » au service des territoires :

- **un outil d'accompagnement** et d'ingénierie pour favoriser la mise en œuvre de politiques locales,

- **un outil de motivation** par une dynamique de progression au sein du Label,

- **un outil de mobilisation** des communes et des acteurs locaux autour d'une mission transversale,

- **un outil d'évaluation** pour observer, référencer et comparer les stratégies et les actions locales,

- **un outil de valorisation** auprès des habitants, visiteurs, nouveaux administrés, entreprises, commerces,

- **un outil d'échanges**, de partages, de savoir-faire, de compétences, d'idées, de plaisir autour d'objectifs communs,

- **un outil pour mettre en valeur des initiatives**, des actions, mais aussi des bénévoles, des jardiniers, des élus qui œuvrent pour améliorer le cadre de vie des habitants, des touristes et valoriser leurs territoires, leur ville, leur village.



Aujourd'hui, **106 communes** sont engagées dans la démarche et **46** sont labélisées villes et villages fleuris.

En 2020, **206 projets** ont été réalisés par le Pôle Paysage & Espaces Verts dans le cadre du Label Villes et Villages Fleuris.



Un concours des « **10 plus belles balades fleuries du Périgord** » menée en collaboration avec le Service du Tourisme a également été lancée en 2019.

Forte de son succès elle a été reconduite en 2020. Un guide est édité chaque année avec les 10 plus belles balades sélectionnées.



Contact : Pôle Paysage et Espaces verts

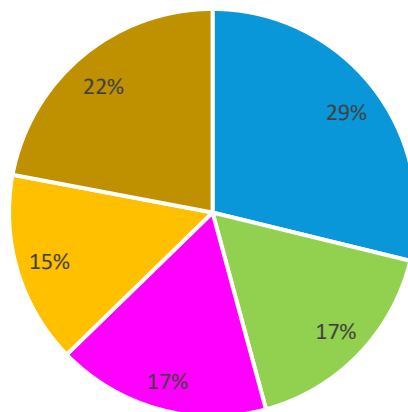


SYNTHESE DES ACTIONS – 2^{ÈME} COMMISSION

Sur les 8 actions présentées dans ce rapport pour la 2^{ème} commission, près d'1/3 concourt à la lutte contre le changement climatique. Ensuite, les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable (22%). Enfin, un équilibre s'effectue entre les 3 finalités restantes : la préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource (17%), l'épanouissement de tous les êtres humains (17%), et enfin la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires (15%).

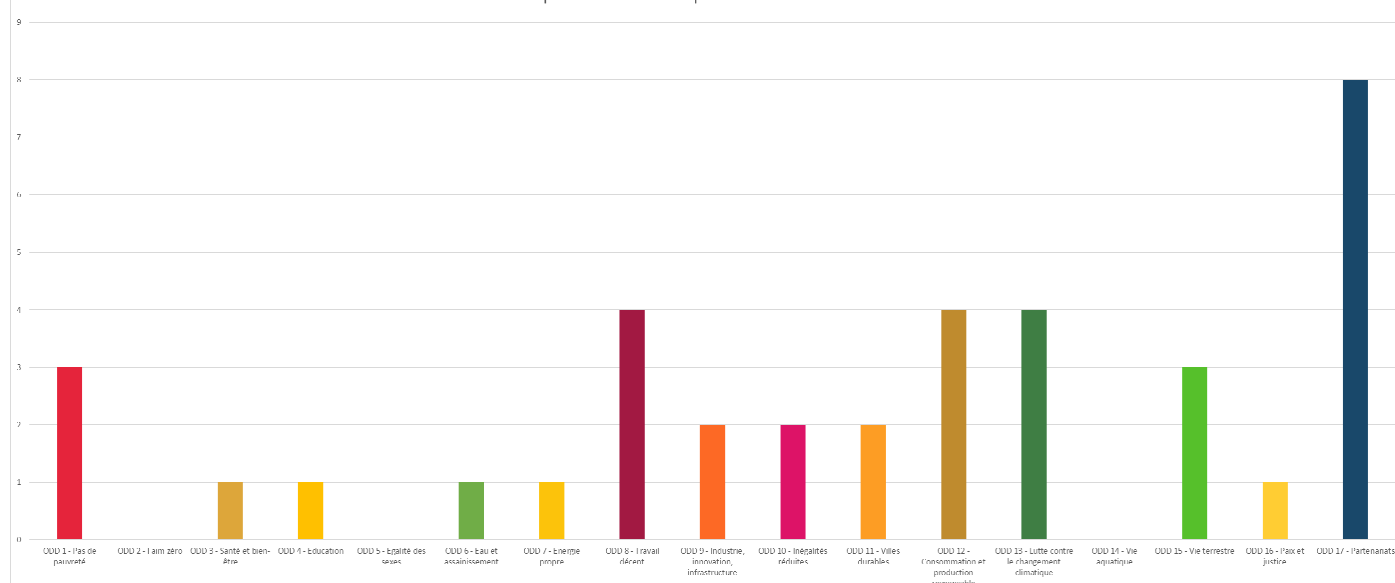
Proportion d'actions contribuant aux 5 finalités du développement durable - 2^{ème} Commission

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que la moitié des actions a un impact sur le travail décent, sur la consommation et production responsable et le changement climatique, mais au global elles portent sur 14 ODD sur les 17. Cela montre que le travail de la commission s'oriente de plus en plus vers les préoccupations du développement durable dans des thématiques que l'on pourrait croire éloignées.

Répartition des actions par ODD - 2^{ème} Commission



L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

Rencontre avec Philippe DEBET, chef du bureau de l'animation touristique – service du Tourisme

L'application éco touristique DORIE



Mission Développement Durable : Comment est née l'application DORIE et en quoi consiste-t-elle ?

Philippe Debet : Il y a quelques années, l'objectif du développement touristique était d'amener le plus de personnes possibles sur un territoire. Avec le temps, les acteurs du tourisme se sont rendu compte que cette manière de faire pouvait avoir son revers : une concentration de touristes dans certains endroits pendant des périodes restreintes, pouvant entraîner une gêne pour les habitants, un impact sur les milieux ou le patrimoine, et sur l'expérience et le ressenti même de ces visiteurs... L'éco tourisme vise à générer des expériences touristiques nouvelles, authentiques, responsables, par le biais d'un contact étroit et différent avec l'environnement, le milieu, et la population locale. Il peut donc constituer une réponse pour des personnes désireuses d'un rapport différent avec le territoire.

Développée dans le cadre de la Maison Numérique de la Biodiversité, Dorie est une application mobile, portée par le service du Tourisme et le CAUE, qui répond à cette forme de tourisme. En effet, elle propose aux utilisateurs des parcours de balades et points d'intérêt remarquables au sein du département, en leur proposant des contenus interactifs ludiques. Elle promeut également les valeurs de l'écotourisme et valorise le tissu économique local auprès des visiteurs.

Cette application, qui propose des parcours à pieds, à vélo ou en transport en commun, ressemble à une application de randonnée avec des points d'intérêts mais l'idée est tout de même que le visiteur voit des choses qu'il ne verrait pas avec une application de randonnée classique.

Pour cela, on a défini avec l'ISTIA, laboratoire de tourisme de l'université de Toulouse, un cahier des charges pour la création de l'application. En 2019, on a mis en place un séminaire « Ensemble imaginons l'éco tourisme en Dordogne » durant lequel des groupes de travail ont collaboré afin de créer une communauté autour d'un projet écotouristique. Dans ces axes de travail, il y avait le concept de cette application. Ensuite on a demandé à Guillaume Kromer, de l'association « Tourisme Durable », de nous accompagner à travers des ateliers autour de cette appli et des valeurs de l'éco tourisme. Enfin, on a élaboré le cahier des charges pour mobiliser des entreprises et développer des partenariats autour de ce projet.

Mission Développement Durable : Comment sont définis les contenus de cette application pas comme les autres ?

Philippe Debet : Maintenant qu'on a une solution technique, nous avons besoin de savoir ce que l'on peut y mettre ou pas. C'est pourquoi, avec l'aide de l'ISTIA nous allons créer un comité de pilotage qui aura pour objectif de définir ce que l'on peut mettre ou non dans l'application en se basant sur ces valeurs d'écotourisme et trois critères que nous avons définis.

Le premier est « être pédagogique », c'est-à-dire sensibiliser à la fragilité, à la nécessité de la conservation, à la manière dont le site visité est conservé. Le deuxième est « être engageant pour le visiteur » en mettant en avant la mobilité douce pour se rendre sur le lieu de la visite. Le dernier est « permettre un contact privilégié avec le milieu et le patrimoine », c'est-à-dire partager une histoire de manière pédagogique et ludique grâce à la diversité des

formats interactifs proposés : balade audio, découverte du paysage en réalité augmentée ou par le biais de visuels 360° pour s’immerger dans une projection de leur environnement à travers le temps...

Mission Développement Durable : Avez-vous rencontré des difficultés particulières ?

La difficulté est surtout de faire quelque chose de très qualitatif sans pour autant flouer, ni décevoir personne et de faire passer le message aux élus que cela n’est pas une application de randonnée. Ici, la randonnée devient un moyen et non une fin en soi. On compte d’ailleurs beaucoup sur les ateliers prévus en décembre pour rappeler les principes de l’éco tourisme.

Par ailleurs, cette application doit être constamment animée afin d’être toujours d’actualité. Par exemple, on vient de faire un parcours « à l’écoute du brame du cerf ». Cela dure 3 semaines. Ensuite on l’enlève de l’application puisque ce n’est plus la période. Il faut donc constamment mettre à jour l’application.

Une autre difficulté c’est la communication auprès des différents partenaires qui pourraient être intéressés par l’application. Par exemple, dans le cadre de « la Fête Grand Site » à Campagne, le CEN nous a dit qu’il souhaitait valoriser un coteau sec vers Condat, l’application DORIE répond à ce type de demande. La difficulté est donc de faire connaître cette application aux bonnes personnes, tout en n’ouvrant pas excessivement afin que l’on ne nous propose pas tout et n’importe quoi. D’où l’idée d’un comité de pilotage ouvert afin que les gens intéressés par ces thématiques puissent s’approprier l’outil en respectant la philosophie d’éco tourisme.

En revanche, nous sommes attentifs à la régulation des flux de visiteurs pour préserver le patrimoine naturel. Le risque est d’être victime de notre succès. Par exemple, les gorges de l’Auvézère connaissent une forte fréquentation depuis qu’elles ont été aménagées, alors que les promeneurs viennent chercher un moment privilégié en pleine nature. On est en donc train de réfléchir à une solution pour que les utilisateurs voient le flux en temps réel sur l’application grâce à des petits capteurs sur les sites pour leur permettre de décaler leur visite. L’enjeu est de créer la rareté, de privilégier l’expérience.

Mission Développement Durable : Cette application est-elle amenée à évoluer ?

Philippe Debet : oui, prochainement il est envisagé de rediriger les visiteurs vers des acteurs économiques du territoire – producteurs locaux, restaurateurs, hébergements, qui eux aussi souhaitent s’engager pour un tourisme plus responsable. Là aussi, il y a un enjeu. En effet, cette application peut faire apparaître des commerces et des prestataires autour du parcours et qui soient en lien avec l’éco tourisme. La difficulté est de définir ce qui rentre dans le champ de l’éco tourisme, de ce qui n’y rentre pas mais qui va être valorisé par d’autres canaux. C’est pourquoi avec l’ISTIA, on veut mettre en place des groupes de travail afin de définir ce qui est ou non éco touristique.

Pour terminer, on peut souligner que cette application à de nombreuses possibilités d’évolution et que cela représente un travail à long terme.



SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable
Tél. 05 53 06 82 63**

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

SITUATION

EN MATIÈRE DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2021



SOLIDARITÉ
SANTÉ
INSERTION
FAMILLE
ENFANCE

3^{ème}
Commission

METHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, édite chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté en Assemblée Départementale à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 11^{ème} édition porte sur les actions réalisées en 2020, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable, conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissent dans les éditions précédentes du rapport, celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2020, représentatives de l'action des services.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



LES 17 OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

(Ce contenu est offert par la Fondation ELYX, sous l'égide de la Fondation FACE. www.elyx.net)

Comme l’an passé, ce rapport est présenté par commission organique et il est à nouveau proposé que l’action phare de chaque commission soit réalisée sous forme d’une interview d’agents porteurs de projet.

Tous les services ont été invités à faire des propositions d’action à inscrire dans ce rapport au moment de la rédaction du rapport d’activité 2020. Comme l’an passé, l’impact des actions sur les ODD n’a pas été quantifié ni qualifié au travers d’indicateurs. En revanche, ont été repérées les ODD auxquelles chaque action contribue. La représentation est sous forme de frise :



EXEMPLE DE FRISE DE CONTRIBUTION AUX ODD

Dans cet exemple, l’action considérée est réputée concourir à l’atteinte de 8 des 17 ODD qui sont les n°3, 4, 11, 12,13, 14, 15 et 17.

La totalité des actions contribuent à l’ODD 17 qui correspond à la gouvernance. En effet, le Département lie des partenariats dans tous les domaines d’action, et s’insère dans les réseaux locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. C’est pourquoi, le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation des actions est précisé sous la forme d’un symbole selon la légende suivante :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	Transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

LEGENDE DES SYMBOLES QUALIFIANT LA GOUVERNANCE

menées en 2020

PARTENAIRES INTERNES

Direction de la Communication,
Direction des Sports

PARTENAIRES EXTERNES

Acteurs de la prévention de la perte d'autonomie et du bien vieillir

LA CONFERENCE DES FINANCEURS

La Conférence des Financeurs est une instance de coordination institutionnelle pilotée par le Conseil départemental et composée de douze membres. Elle a pour mission de définir un programme coordonné de financement des actions de prévention. Ce programme prévoit six axes, tels que fixés par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement.

En 2020 :

- **81 actions de prévention ont été retenues pour un montant total de 1 021 797 €.**

Elles concernent des actions collectives qui concourent à l'éducation à la santé, au bien vieillir, à la lutte contre l'isolement, à la lutte contre la fracture numérique ou encore à la prévention en EHPAD, mais aussi des actions portant sur l'accès aux aides techniques.

- **22 Résidences Autonomie** contribuent aussi à l'effort de prévention grâce à un concours financier annuel de **338 974,86 €.**



Contact : Pôle Personnes Agées



PARTENAIRES INTERNES

service des Affaires Juridiques et Direction de la Communication

L'ACCUEIL FAMILIAL POUR ADULTE

L'accueillant familial, est un particulier ou un couple qui, sous réserve d'un agrément délivré par le Président du Conseil départemental, offre, à titre onéreux, un lieu d'hébergement, une vie de famille, des services visant le maintien de l'autonomie de la personne accueillie (personne âgée ou handicapée), dans la limite des actes qui engagent la responsabilité d'autres professionnels médicaux et sociaux. Il s'agit d'une solution d'hébergement à caractère temporaire ou durable qui apporte une alternative au maintien et au soutien à domicile.

En 2020, **201 particuliers dont 11 couples** ont un agrément d'accueillant familial leur permettant d'héberger à titre onéreux des personnes âgées ou des adultes handicapés **pour une capacité d'accueil de 537 places.**

Le Département apporte également son soutien et son conseil auprès des collectivités qui portent des projets de création de maisons d'accueillants familiaux :

- ✓ 3 maisons sont opérationnelles : Parcou, Festalemps et Le Pizou,
- ✓ 3 sont en projet en cours d'étude ou de réalisation sur Jumilhac, Saint Jory de Chalais et Saint Pierre d'Eyraud.



Contact : Pôle Personnes Agées



menées en 2020

PARTENAIRES EXTERNES

Association les Papillons
Blancs de Bergerac et
l'association APEI de
Périgueux

POURSUITE DE L'ADAPTATION DE L'OFFRE MEDICO-SOCIALE VIA LA CONTRACTUALISATION

Les lois n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ont généralisé les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et Moyens (CPOM) dans le secteur médico-social.

Au travers de ces CPOM, le Département et les gestionnaires conviennent d'établir leurs relations dans le cadre d'une démarche volontaire et conjointe de transparence et d'engagement réciproque tant dans les actions entreprises, l'attribution et la gestion des moyens budgétaires, que dans l'évaluation des résultats atteints en fonction des objectifs définis en commun.

Les CPOM constituent ainsi un levier efficace de déclinaison de la politique départementale du handicap. Un socle commun d'objectifs, liés aux orientations du schéma départemental et de la politique nationale, a pu être défini : mettre en œuvre la réponse accompagnée pour tous, contribuer à la construction de parcours de vie sur un territoire, renforcer la place de la personne handicapée dans la définition de son projet, favoriser l'ouverture sur l'extérieur et l'inclusion des personnes handicapées dans la vie de la cité, rechercher l'efficacité.

Au cours de l'année 2020, le service a ainsi négocié des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et Moyens avec deux associations majeures en Dordogne :

- L'association Les Papillons Blancs de Bergerac qui gère trois foyers d'hébergement (FH), deux foyers d'accueil médicalisés (FAM), un foyer occupationnel (FO), un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), un service d'accompagnement médico-social pour personnes handicapées (SAMSAH), deux sections d'accueil de jour (SAJ) et un foyer expérimental pour enfants.
- L'association APEI de Périgueux qui gère deux FH, un SAVS, cinq FO et deux établissements d'accueil médicalisés (EAM).

Ces deux CPOM ont été finalisés, approuvés et signés fin 2020. Ils ont été l'occasion pour les gestionnaires de porter des projets d'inclusion conformément à l'axe 4 du Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale 2017-2022.



Contact : Pôle Personnes Handicapées



menées en 2020

MOBILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT POUR L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS UN LOGEMENT

PARTENAIRES INTERNES

Service de l'Habitat

En lien avec les travailleurs sociaux des Unités Territoriales du Département, des associations œuvrant dans le domaine et de nombreux partenaires institutionnels, le dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), piloté par le Département, permet le traitement des situations individuelles pour l'accès ou le maintien dans un logement des personnes défavorisées.

L'intervention de ce dispositif est inscrite au Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

PARTENAIRES EXTERNES

Associations, Services de l'Etat, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Bailleurs sociaux, Centres Communaux d'Action Sociales (CCAS), fournisseurs d'énergie et de téléphonie.

Le FSL demeure un outil majeur de la politique du logement en faveur des personnes défavorisées qui s'articulent autour

- d'aides directes à ces personnes,
- d'aides à des organismes chargés de les accompagner dans leurs difficultés et ou démarches.

En 2020, les aides directes à l'accès au logement accordées aux personnes ont fait l'objet d'environ 1 537 demandes et environ 456 demandes pour les aides au maintien dans le logement.

Des organismes chargés d'accompagner les personnes défavorisées dans leurs difficultés et leurs démarches sont soutenus par le FSL. Ils ont pour mission de mettre en œuvre :

- Des Accompagnements Sociaux Liés au Logement (ASLL) permettant notamment la recherche d'un logement adapté à la problématique de la personne (santé, composition familiale, budget, ...). Il est observé que les travailleurs sociaux restent majoritairement les prescripteurs de ces mesures dont le nombre a fortement

augmenté en atteignant 387 (y compris structures d'hébergement),

- Des enquêtes dans le cadre d'expulsions locatives. En 2020, le FSL a permis de financer la réalisation de près de 343 enquêtes et 12 protocoles de règlement ont été mis en place. Ces enquêtes sont sollicitées par la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX), co-piloté par l'Etat et le Département. Cette commission a fait l'objet de 653 saisines dont 366 relevant du parc social et 287 du parc privé.
- Le dispositif de sous-location avec bail glissant. 42 situations ont été prises en charge en 2020.

Au total, **4 128 ménages** ont sollicité une aide auprès du FSL en 2020.

Ces demandes ont donné lieu à **l'attribution d'un montant global d'aides de 988.918 €.**



Contact : Pôle RSA – lutte contre l'exclusion



menées en 2020

L'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION BUDGETAIRE

PARTENAIRES EXTERNES

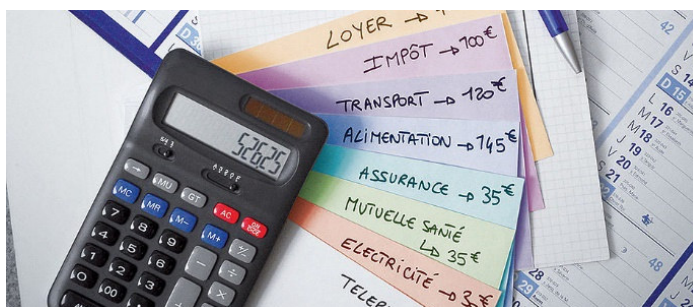
Banque de France,
Caisse d'Allocations
Familiales (CAF), MSA
(Mutualité Sociale
Agricole), organismes
caritatifs

Les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) et les Mesures d'Aide Educative Sociale et Familiale (MAESF) sont mises en place depuis le 15 mars 2009.

La MASP s'adresse à toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et/ou familiales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources.

La MAESF vise à aider les parents dans la gestion de leur budget au quotidien afin de prendre en compte les besoins des enfants. Ce sont des mesures administratives contractuelles qui requièrent l'adhésion du bénéficiaire. Pour ouvrir droit à une de ces mesures, la personne doit, par ailleurs, remplir les conditions suivantes :

- être majeure et bénéficiaire d'au moins une des 28 prestations fixées par le décret,
- adhérer à la mesure proposée,
- être en capacité, au terme de la mesure, de gérer à nouveau seule ses prestations sociales et/ou familiales.



Les mesures d'aide éducative budgétaire (AEB) sont mises en place à titre expérimental depuis 2019 pour développer l'offre d'accompagnement.

En Dordogne, depuis le 1er octobre 2014, cinq Conseillères en Economie Sociale et Familiale (CESF) assurent ces mesures. Elles sont sectorisées et interviennent sur l'ensemble du département.

Sur l'année 2020, on comptabilise **223 mesures** :

- **114 Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé**
- **26 Mesures d'Aide Educative Sociale et Familiale**
- **83 Aide Educative Budgétaire**

En complément, l'Union Départementale des Affaires Familiales bénéficie d'une délégation pour exercer annuellement 52 mesures de MASP avec gestion.



Contact : Pôle RSA – Lutte contre l'exclusion



menées en 2020

LA CLAUSE D'INSERTION DANS LES MARCHES PUBLICS

La clause d'insertion est un dispositif innovant et efficace relatif aux marchés publics pour promouvoir dans l'emploi les personnes qui en sont éloignées. Il s'agit de réserver une partie des heures de main d'œuvre des travaux d'un chantier à l'embauche de ces personnes. La notion de personnes éloignées de l'emploi recouvre principalement les allocataires du RSA et des minimas sociaux, les demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois), les jeunes peu ou pas qualifiés, les personnes en situation de handicap.

PARTENAIRES INTERNES

Services
Départementaux

En 2020, le Pôle RSA-LCE a continué à travailler sur des marchés internes au Département mais a également répondu au souhait des élus départementaux de développer la clause d'insertion auprès des communes, des communautés de communes, des établissements publics et parapublics.

Le Pôle RSA-LCE est intervenu sur **22 chantiers** qui posent la clause d'insertion comme une condition d'exécution du marché (article L2112-2), dont 10 du Conseil départemental de la Dordogne et 12 du bloc communal.

PARTENAIRES EXTERNES

Communes,
Communautés de
communes,
Etablissements publics et
parapublics, Structures
d'Insertion par l'Activité
Economique (SIAE) et
Partenaires de l'emploi

Au total, **90 personnes** sont intervenues sur des missions de durée plus ou moins longues. Ces missions représentent **42 032 heures d'insertion**.

Conformément à la contractualisation, une attention particulière est portée au bloc communal dès lors que montant du marché est supérieur à 300.000 € HT.

Le Pôle RSA-LCE a également étudié 197 dossiers de demandes de subvention avec remise d'un avis sur la clause d'insertion. 33 dossiers ayant un montant de travaux supérieur à 300.000 € HT ont reçu un avis favorable.

En 2020, le Pôle RSA-LCE a conventionné avec 2 communes et 1 communauté de communes. Ces conventions proposent l'ingénierie du Département en matière de clause d'insertion sur des marchés qui ont été publiés ou qui vont l'être.



Contact : Pôle RSA – Lutte contre l'exclusion



menées en 2020

REALISATION DES BILANS DE SANTE EN ECOLES MATERNELLES

PARTENAIRES EXTERNES

Education nationale,
Instance Régionale
d'Education et de
Promotion de la Santé
Nouvelle-Aquitaine

Le Pôle Protection Maternelle et Infantile est chargée de réaliser un bilan de santé des enfants de 4 ans auprès des élèves de moyenne section de maternelles : dépistages visuels, auditifs, de corpulence, dentaire, de développement, avec un examen médical en présence des parents.

L'objectif est de repérer au plus tôt des troubles du développement ou des troubles de santé afin de proposer une prise en charge adaptée le plus précocement possible.

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, les bilans de santé en écoles maternelles ont été interrompus à partir du confinement au 16/03/2020 jusqu'à la fin de l'année scolaire.

- 4 735 actes de santé ont été réalisés ;
- 46% des élèves de 4 ans ont bénéficié d'un dépistage auditif ;
- 52% d'un bilan visuel ;
- 37% d'un bilan médical.

Pendant l'été 2020, il a été proposé aux familles de réaliser le bilan de santé de leur enfant en centre médico-social.

Cette action a permis le rattrapage de 6% des bilans de l'année scolaire 2019-2020.



Contact : Pôle Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé



menées en 2020

EDUCATION A LA SANTE AUPRES DES ENFANTS EN ECOLES MATERNELLES

PARTENAIRES EXTERNES

Instance Régionale
d'Éducation et de
Promotion de la Santé
Nouvelle-Aquitaine

Le Pôle PMI-Promotion de la Santé développe des interventions dans les écoles maternelles auprès des élèves de moyenne section.

Elles portent sur les principes de base d'hygiène de vie : l'hygiène bucco-dentaire, l'alimentation, le sommeil et les accidents domestiques.



Animées par une infirmière de PMI, les séances se sont déroulées sur les

secteurs d'Unité Territoriale de Périgueux, Bergerac, Mussidan, Ribérac et Sarlat. Au cours de l'année scolaire 2019-2020, cette action a été impactée par la pandémie COVID 19 et la fermeture des écoles à compter du 06 mars 2020.

300 séances d'éducation pour la santé ont été réalisées auprès de 1 168 élèves dans 77 écoles maternelles, soit 34% des élèves de moyenne section du département.



Contact : Pôle Protection et Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé



INTERVENTION SUR LA SANTE AFFECTIVE ET SEXUELLE

PARTENAIRES EXTERNES

Centre de
planification et
d'éducation familiale,
Éducation Nationale et
l'Instance Régionale
d'Éducation et de
Promotion de la Santé
Nouvelle-Aquitaine
(IREPS)

Les 5 Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) proposent des interventions d'éducation à la vie affective et sexuelle auprès des élèves de collèges et lycées du département, ainsi qu'auprès de centres de jeunes et autres établissements spécialisés.

L'objectif est de permettre aux jeunes et aux adultes de mieux appréhender et de mieux maîtriser leur vie affective et sexuelle, d'éviter les grossesses non désirées et de réduire le risque des infections sexuellement transmissibles.

En 2020, malgré les fermetures des établissements scolaires et les contraintes sanitaires, **108 séances** d'éducation à la vie affective et sexuelle ont été réalisées auprès de **1 769 participants**.



Contact : Pôle Protection Maternelle et Infantile



PARTENAIRES INTERNES

Direction Générale
Adjointe de la Santé et
de la Prévention

OFFRE DE SOINS EN PERINATALITE ET PLANIFICATION FAMILIALE

Les 9 sages-femmes de PMI réalisent des consultations pré et postnatales, l'entretien prénatal précoce, et animent des séances de préparation à la naissance. Elles assurent également le suivi gynécologique de prévention, les consultations de contraception en particulier auprès des mineures.

Elles exercent leur activité en CMS et dans les centres de Planification et d'Education Familiale. Elles peuvent se rendre à domicile pour les suivis de grossesse.

Pour l'année 2020, ces professionnelles ont adapté leur activité aux contraintes sanitaires en utilisant les outils de visio téléphonie durant leur temps de télétravail.

Les sages-femmes ont réalisé des téléconsultations pré et postnatales, des entretiens prénatals précoces et des séances de préparation à la naissance et ont également maintenu le lien en réalisant les téléconsultations de contraception en particulier auprès des mineures.

824 actes de sages-femmes réalisés en CMS, **580 actes** réalisés en CPEF, **729 visites à domicile**.

968 actes ont été réalisés par visio-téléphonie.

Les puéricultrices ont réalisé des visites à domicile prioritaires et ont déployé des moyens de suivi à des enfants et des familles à distance : **3 808 actes ont été réalisés par téléphonie et visio-téléphonie.**

PARTENAIRES EXTERNES

maternités /
professionnels de santé
libéraux, CPAM, Réseau
Périnat Nouvelle-
Aquitaine

Les conseillères conjugales et familiales ont réalisé **1 091 entretiens de conseil conjugal** dont **235 par visio-téléphonie.**



Contact : Pôle Protection et Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé



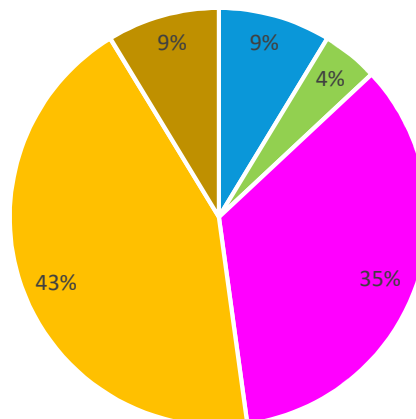
SYNTHESE DES ACTIONS – 3^{EME} COMMISSION

Sur les 10 actions présentées dans ce rapport pour la 3^{ème} commission, les 3/4 concourent à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations (43%) et l'épanouissement de tous les êtres humains (35%), ce qui est en toute adéquation avec la politique de la commission 3.

Les autres finalités du développement durable sont plus secondaires dans toutes ces actions à caractère social.

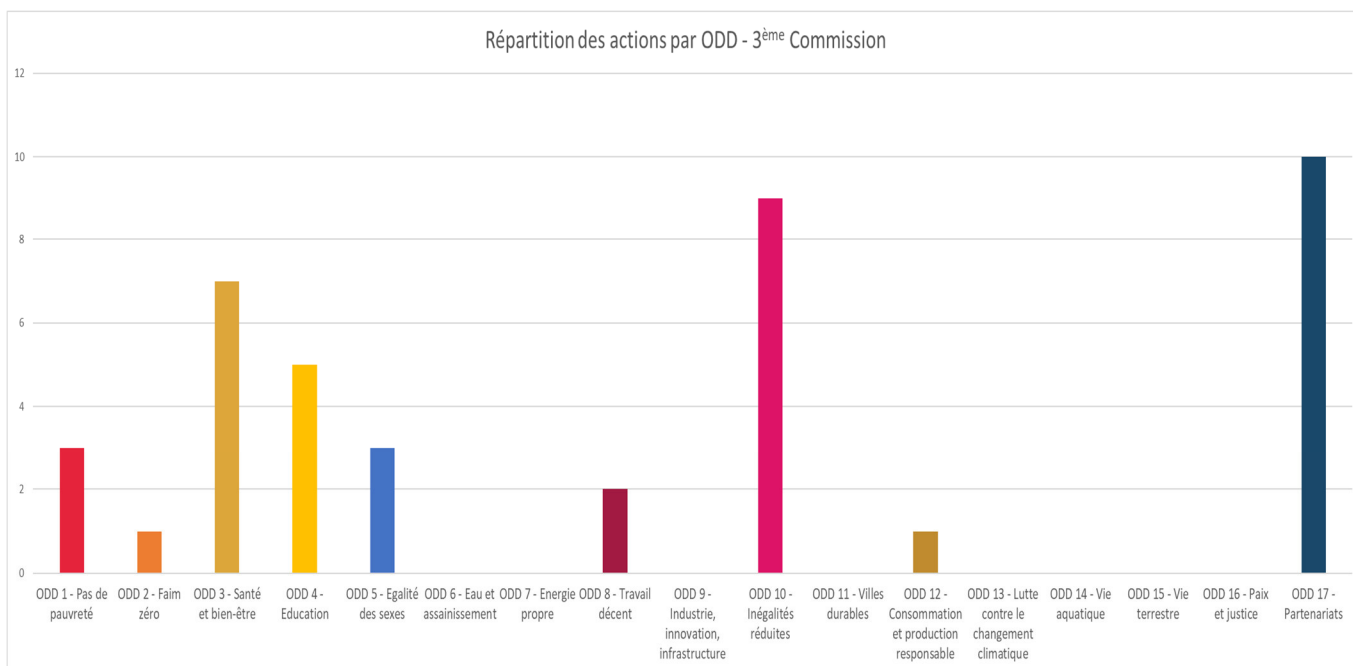
Proportion d'actions contribuant aux 5 finalités du développement durable - 3^{ème} Commission

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que la grande majorité des actions concernent les domaines des inégalités réduites, l'éducation ainsi que la santé et le bien-être.

Répartition des actions par ODD - 3^{ème} Commission



L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

Rencontre avec Hélène LEFAURE -DIEUAIDE, Directrice du Pôle Personnes Agées

Et **Béatrice BELIN**, chef du bureau de la Conférence des Financeurs – Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

La Conférence des Financeurs

Mission Développement Durable : Qu'est-ce que la Conférence des Financeurs

Hélène LEFAURE - DIEUAIDE et Béatrice BELIN : La Conférence des Financeurs a été instaurée par la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Cette loi comporte différentes dispositions en faveur des personnes âgées dont la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Ce dispositif a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie pour les personnes âgées de 60 ans et plus autour d'une stratégie commune, dans une approche globale de leurs besoins, adaptées à leur niveau d'autonomie et favorisant l'équité d'accès sur tous les territoires. Elle est mise en place en Dordogne depuis mai 2016.

Mission Développement Durable : Comment fonctionne cette conférence ?

Hélène LEFAURE - DIEUAIDE et Béatrice BELIN : Cette conférence réunit tous les acteurs du champ de la prévention à destination des seniors : l'Agence régionale de santé (ARS), la Région, le Département, l'Union des maires, l'État à travers l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), les Caisses de retraite du régime de base (CARSAT, MSA et Sécurité Sociale des Indépendants), l'AGIRC-ARRCO représentant les institutions de retraite complémentaire et la Mutualité française.

Cette instance partenariale, présidée par le Président du Conseil départemental, doit à partir d'un diagnostic territorial des besoins des personnes âgées, élaborer un programme d'actions annuel coordonné. Celui-ci s'appuie sur les 6 axes nationaux autour de la prévention de la perte d'autonomie, le but étant de retarder le plus possible l'entrée dans la perte d'autonomie liée à l'âge.

Chaque année, cette conférence dispose d'une enveloppe financière nationale allouée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) qui lui permet de soutenir financièrement des projets locaux en fonction du programme coordonné. On souhaite que ce soit dans le cadre d'un cofinancement. La conférence n'a pas objectif sauf exception financer 100% du projet. Cela doit s'inscrire dans des co-financements avec d'autres partenaires institutionnels. Les porteurs sont incités à rechercher des financements complémentaires.

Elle procède donc par appels à projets auprès des acteurs locaux sur les thèmes qu'elle a retenus, afin qu'ils proposent des actions de prévention suivant un cahier des charges élaboré au niveau départemental.

Mission Développement Durable : quels sont ces thèmes retenus en Dordogne ?

Hélène LEFAURE - DIEUAIDE et Béatrice BELIN : Cinq des six axes du programme de la Conférence des financeurs sont éligibles à des financements.

En ce qui concerne l'axe 1 « l'accès aux équipements et aides techniques individuelles », on soutient deux types d'actions : le soutien aux Centres d'Information et de Conseil en Aides Techniques (CICAT) et le programme « Aidant/aidé, une qualité de vie à préserver » porté par la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) qui s'adresse aux services d'aide à domicile.

L'axe 2 « le forfait autonomie, pour la mise en place d'actions individuelles ou collectives de prévention au sein des Résidences Autonomie » concerne un autre concours financier annuel accordé par la CNSA. C'est un concours financier particulier qui se distingue de l'autre concours financier qui concerne les 5 autres axes Ici. C'est un financement forfaitaire annuel alloué à chaque résidence en fonction du nombre de logements. Celui-ci permet de soutenir des actions de prévention en direction des résidents de ces établissements sur des thèmes comme la santé globale, le lien social et la citoyenneté pour lutter contre l'isolement ou encore la lutte contre la fracture numérique. Chaque résidence autonomie propose des actions qui rentrent dans le champ de la prévention senior avec une thématique d'action collective.

L'axe 3 porte sur la coordination et l'appui des actions de prévention des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Il ne s'agit pas de financer directement des actions. On attend de cet axe un rôle de repérage des services sur les personnes fragiles et vulnérables qui peuvent être réorientées vers des actions de prévention de la perte d'autonomie.

L'axe 4 concerne le financement d'actions de prévention en direction de personnes fragiles déjà en perte d'autonomie et qui bénéficient des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD).

L'axe 5 concerne le soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants de personnes âgées selon les modalités définies par la Conférence des Financeurs. Cela concerne des particuliers mais les actions sont collectives. En Dordogne, la conférence s'est positionnée sur des actions concernant le soutien psychosocial collectif en présentiel.

Enfin, l'axe 6, sur lequel on engage le plus de financement, porte sur le développement d'autres actions collectives de prévention. Sur cet axe-là, la Conférence des Financeurs identifie des actions collectives qu'elle souhaite soutenir. On y retrouve le thème de la santé globale- bien vieillir (actions d'activités adaptées, prévention des troubles cognitifs, ...), la lutte contre l'isolement et le lien social ou bien encore la lutte contre la fracture numérique. Depuis deux ou trois ans, on a aussi une thématique spécifique nommée « la prévention à l'Ehpad » en direction des personnes dépendantes. Les résidents bénéficient d'ateliers sur le thème de l'activité physique adaptée par des professionnels qualifiés en plus de ce qui est proposé au sein de l'Ehpad.

Ainsi, la conférence des financeurs permet d'avoir des financements coordonnés non redondants, et couvrant tous les champs de la prévention. De plus, les partenaires financeurs peuvent se répartir ces financements.

Aujourd'hui, on a beaucoup plus de sollicitations que l'enveloppe allouée d'où l'intérêt de s'appuyer sur des cahiers des charges pour cibler les actions attendues.

Mission Développement Durable : Avez- vous rencontré des difficultés dans la mise en place de ce dispositif ?

Hélène LEFAURE - DIEUAIDE et Béatrice BELIN : Au début, il a fallu faire un travail de structuration et on a tâtonné pour bien définir le cadre et choisir les critères de sélection. On s'appuie sur les acteurs locaux (CIAS, CCAS, associations locales...) car ils ont un rôle de repérage et d'identification des seniors et peuvent proposer des actions en adéquation avec leurs besoins sur un territoire donné.

Il a fallu également être vigilant par rapport à la couverture territoriale, il faut faire en sorte qu'il n'y ait pas de zones blanches, que les actions soient au plus près des citoyens et dans tout le département

Mission Développement Durable : Faites-vous une évaluation de ce programme annuel ?

Hélène LEFAURE - DIEUAIDE et Béatrice BELIN : Bien entendu, chaque année, nous faisons une évaluation quantitative et qualitative en plus du bilan financier. Il porte sur le nombres d'actions réalisées, le nombres de personnes qui ont participé aux ateliers ou aux séance, le profil des seniors participants, le territoire de réalisation de l'action, ou encore l'impact de l'action sur les comportements des seniors ...

Chaque porteur de projet réalise un bilan quantitatif et qualitatif des actions menées, ce qui nous permet de voir si le projet est pertinent. Cela permet également d'estimer si l'action peut être reconduite dans le cas d'une demande de renouvellement.

La conférence des financeurs souhaite faire une évaluation du programme pluriannuel 2018-2020 qui a été prolongé d'un an en raison de la crise sanitaire.

Mission Développement Durable : Ce programme va-t-il être reconduit ?

Hélène LEFAURE - DIEUAIDE et Béatrice BELIN : Oui. Pour l'an prochain, on envisage de faire un programme annuel pour disposer d'une année de transition. En raison de la crise sanitaire, il y a encore des actions qui ont dû être reportées. Ensuite, la conférence repartira sur un nouveau programme qui devrait porter sur la période 2023-2025.



SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable
Tél. 05 53 06 82 63**

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

SITUATION

EN MATIÈRE DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2021



**AGRICULTURE
FORÊT
AMÉNAGEMENT RURAL
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**4^{ème}
Commission**

METHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, édite chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté en Assemblée Départementale à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 11^{ème} édition porte sur les actions réalisées en 2020, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable (ODD), conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissaient dans les éditions précédentes du rapport, celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2020, représentatives de l'action des services.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



LES 17 OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

(Ce contenu est offert par la Fondation ELYX, sous l'égide de la Fondation FACE. www.elyx.net)

Comme l'an passé, ce rapport est présenté par commission organique et il est à nouveau proposé que l'action phare de chaque commission soit réalisée sous forme d'une interview d'agents porteurs de projet.





Tous les services ont été invités à faire des propositions d'action à inscrire dans ce rapport au moment de la rédaction du rapport d'activité 2020. L'impact des actions sur les ODD n'a pas été quantifié ni qualifié au travers d'indicateurs. En revanche, ont été repérées les ODD auxquelles chaque action contribue. La représentation est proposée sous forme de frise :



EXEMPLE DE FRISE DE CONTRIBUTION AUX ODD

Dans cet exemple, l'action considérée est réputée concourir à l'atteinte de 8 des 17 ODD qui sont les n°3, 4, 11, 12, 13, 14, 15 et 17

La totalité des actions contribue à l'ODD 17 qui correspond à la gouvernance. En effet, le Département lie des partenariats dans tous les domaines d'action, et s'insère dans les réseaux locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. C'est pourquoi, le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation des actions est précisé sous la forme d'un symbole selon la légende suivante :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

LEGENDE DES SYMBOLES QUALIFIANT LA GOUVERNANCE

menées en 2020

PARTENAIRES INTERNES

Direction Générale
Adjointe de la Santé et
de la Prévention

PARTENAIRES EXTERNES

Partenaires agricoles,
collectivités, agriculteurs,
CAF, MSA

ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS EN DIFFICULTE ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

Le service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire vient en appui de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention pour une analyse technique approfondie et personnalisée des exploitations au travers desquelles les agriculteurs perçoivent une allocation RSA.



Depuis 2016, le service et le Pôle RSA du Département ont formalisé leur collaboration par la mise en place d'un comité de pilotage mensuel destiné à analyser conjointement les dossiers.

Ce diagnostic permet de faire un état objectif de la situation de la structure, de dresser des perspectives d'évolution, et de mettre en place un accompagnement personnalisé jusqu'à la sortie du dispositif RSA.

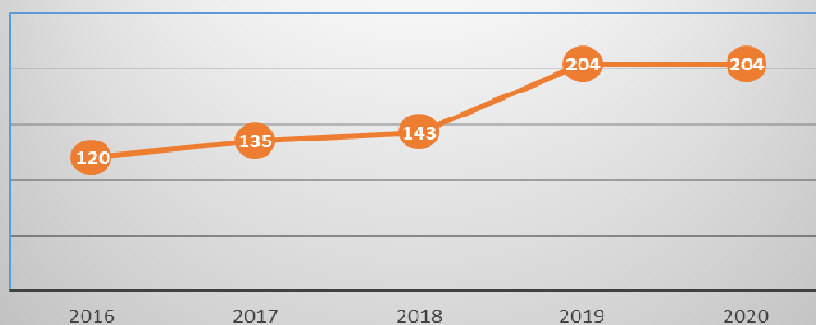
En 2020, le Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a accompagné **204 exploitations**.



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire



Evolution du nombre d'allocataires du RSA accompagnés



menées en 2020

PARTENAIRES EXTERNÉS

Agence de l'Eau Adour
garonne, Région
Nouvelle Aquitaine,
Chambre d'Agriculture,
association des
irrigants, FEADER, Etat

SOUTIEN A L'HYDRAULIQUE AGRICOLE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Dans le domaine de l'hydraulique agricole, le Département attribue des aides à des opérations collectives et individuelles en vue de satisfaire aux exigences d'une irrigation durable en préservant la ressource.

En 2020, **cinq dossiers** ont ainsi été programmés pour un montant de **39.180 €**.



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire



PARTENAIRES EXTERNÉS

Région Nouvelle
Aquitaine, Fédération
des CUMA de
Dordogne, FEADER

ACCOMPAGNEMENT DES COOPERATIVES D'UTILISATION DU MATERIEL AGRICOLE (CUMA)

Les Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) de Dordogne sont une force pour le département avec près de 220 structures réparties sur 5 000 exploitations.

Essentielle pour l'agriculture en Dordogne, cette dynamique d'investissement en commun est fortement soutenue par le Conseil départemental. Celui-ci s'efforce d'accompagner une sorte de cercle vertueux entre performance technique et environnementale.

Pour s'adapter aux enjeux du développement durable, l'investissement en CUMA permet de mutualiser les moyens techniques et de réaliser des économies d'échelle en donnant accès à des machines plus performantes et qui respectent toujours plus les normes environnementales requises.

En 2020, **21 dossiers de CUMA** ont été accompagnés pour un montant de **71.667,94 €**.



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire



menées en 2020

PARTENAIRES EXTERNÉS

partenaires
professionnels
agricoles, collectivités,
banques, Conseil
régional Nouvelle
Aquitaine, services de
l'Etat

SOUTIEN A UNE AGRICULTURE DURABLE

En 2020, le Département grâce à son dispositif d'aides a permis de soutenir **682 dossiers d'investissements** à destination directe des exploitations pour un montant total de **1.893.634 €**.

- **266 dossiers** instruits pour la filière animale, pour un montant de **718.767 €**
- **378 dossiers** instruits pour la filière végétale pour un montant de **1.040.146 €**

Par ailleurs, le Département tient à accompagner les projets avec une envergure de territoire (Drive Périgord, expérimentation miscanthus, switch grass...) et/ou en assurant le maillage (méthanisation...). Ils peuvent répondre aussi à une volonté ou besoin de structuration de filière (Plan de relance de la filière Oie, structuration d'une filière légumes et légumineuses...) et/ou de recouplement

transversal.

En 2020, **six dossiers de projets innovants et structurants** ont été accompagnés pour un montant de **59.421,32 €**.



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire



PARTENAIRES EXTERNÉS

partenaires
professionnels
agricoles, collectivités,
banques, Conseil
régional Nouvelle
Aquitaine, services de
l'Etat

PROMOUVOIR ET ORGANISER LES CIRCUITS, LA VENTE ET L'APPROVISIONNEMENT DE NOS INDUSTRIES AGRO- ALIMENTAIRES

Engagé dans une démarche de promotion des circuits courts, le Département intervient pour des investissements spécifiques à la transformation et commercialisation en circuits courts : création d'ateliers de diversification, création/mise aux normes et aménagements de laboratoires, création d'exploitations école et de boutiques collectives ou pour des investissements de type matériel d'exploitation structurant.

Pour 2020, ce dispositif a permis de soutenir **81 dossiers pour un montant de total de 198.903 € d'aides directes**.



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire



menées en 2020

PARTENAIRES INTERNES

Direction de l'Éducation,
Direction Générale
Adjointe de la Santé et
de la Prévention

PARTENAIRES EXTERNES

Partenaires agricoles,
collectivités, agriculteurs,
Conseil régional Nouvelle
Aquitaine

PROMOTION DU MANGER LOCAL

Le Département adhère depuis 2016 à l'association nationale Agrilocal, plateforme numérique gratuite de mise en relation simple, directe et instantanée entre fournisseurs locaux et acheteurs ayant une mission de restauration collective (collèges, lycées, maisons de retraite, etc...). Grâce à cet outil, la collectivité offre la possibilité aux responsables de restaurations collectives ou de restaurations hors-domicile, de s'approvisionner auprès de fournisseurs locaux, proposant pour certains d'entre eux des produits biologiques, en respectant le code des marchés publics.

Cela permet de maintenir de la valeur ajoutée chez les producteurs locaux, de développer les circuits courts, d'encourager le développement de l'agriculture biologique, de participer à l'éducation au goût et de contribuer à la vitalité économique de la Dordogne.

187 fournisseurs et 88 acheteurs (essentiellement des restaurants scolaires) inscrits sur la plateforme en 2020.

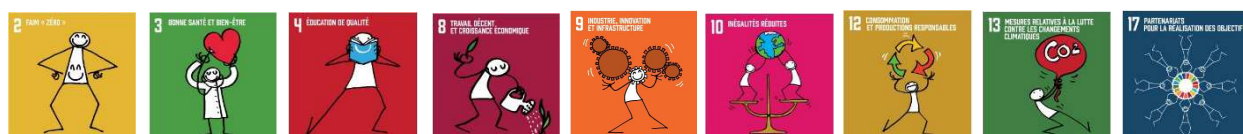
Le confinement a eu des effets sur le chiffre d'affaire généré via Agrilocal24 : 108.322 € d'achats locaux (30 % de moins qu'en 2019), ce qui s'explique par la fermeture des écoles durant plus de 8 semaines et par une reprise timide des équipes de cuisines quant à la planification des commandes.

La part des produits labellisés en Agriculture Biologique se maintient aux alentours de 70 %. Les produits les plus demandés peuvent être classés selon les trois familles suivantes :

- Les légumes : **12.9 tonnes (80 % en bio)**,
- Les fruits : **6.5 tonnes (68 % en bio)**,
- Le pain : **2.9 tonnes (100 % en bio)**.



Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire



menées en 2020

PARTENAIRES INTERNES

En transversalité avec les différents services de la collectivité

PARTENAIRES EXTERNES

Collèges et grand public

LANCEMENT DU NOUVEAU PLAN CLIMAT DEPARTEMENTAL

Le Département souhaite contribuer à la lutte contre le changement climatique et à s'adapter à ses conséquences déjà perceptibles, dans la continuité de son ambition d'excellence environnementale. En ce sens, il s'est engagé dans l'élaboration d'un nouveau Plan Climat départemental.

Le Département l'a lancé le 10 mars 2020 au centre départemental de la Communication Joséphine BAKER.

Lors de cette matinée, **200 collégiens et une cinquantaine d'accompagnants** se sont réunis. Dans un premier temps, des animations sur la thématique du changement climatique ont été organisées auprès des collégiens puis dans un second temps, ces mêmes collégiens ont fait des propositions d'actions à réaliser.



Ce nouveau Plan Climat Départemental se veut être participatif. Aussi, dans l'objectif de construire conjointement le programme d'actions de ce plan climat, le Conseil Départemental a :



- Tenu un stand Plan Climat sur le Foire du Gabarier 2020. Pour cela, l'équipe du Département s'est appuyé sur l'outil « La Fresque du Climat » en version quizz. Cette version a permis d'attirer l'attention des visiteurs et ensuite d'échanger autour des actions pour le territoire.
- Réuni les chargés de mission Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du territoire pour repérer des stratégies et des actions communes de ces PCAET qu'il serait opportun d'inclure dans le Plan Climat Départemental
- Réalisé une enquête en ligne diffusée auprès des citoyens du territoire. Ceux-ci ont pu exprimer leur volonté de stratégie et leurs propositions d'actions à mettre en œuvre pour les années à venir. Le questionnaire aborde 7 grandes thématiques (aménagement du territoire, mobilité/déplacement, habitat, acteurs

économiques, économie circulaire, ressources naturelles et biodiversité, production d'énergie). Un peu plus de **1000 personnes ont répondu** à ce questionnaire. Un rapport présentant les résultats de cette enquête a été établi.

La construction coopérative de ce plan climat doit se poursuivre car elle a été restreinte en 2020 par la crise sanitaire.



Contact : Service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique



ANIMATIONS AVEC LA FRESQUE DU CLIMAT

PARTENAIRES INTERNES

Direction de l'Education

Suite au lancement du plan climat lancé le 10 mars 2020 au centre départemental de la Communication Joséphine BAKER, le Département a réalisé des animations dans les collèges en s'appuyant sur un outil pédagogique et collaboratif : « La Fresque du Climat ».

Les données de cet outil sont basées sur les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour une rigueur scientifique indiscutable.

L'objectif est de retrouver les liens de cause à effet entre les cartes du jeu et co-construire ainsi une véritable "Fresque" du changement climatique.

PARTENAIRES EXTERNES

Collèges

Malheureusement, avec la mise en place du premier confinement dû à la crise sanitaire, il a été nécessaire d'annuler et de stopper les animations programmées. Seuls quelques collèges ont pu bénéficier de cette animation.

Le Département reprendra les animations dès que les conditions sanitaires le permettront.



Fresque réalisée par des élèves de 5è me



Contact : Service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique



UNE CARTOGRAPHIE INTERACTIVE « PARTAGEONS NOS INITIATIVES DURABLES ! »

PARTENAIRES INTERNES

Direction de la Communication,
Direction des Systèmes d'Information et du Numérique

Le Département de la Dordogne souhaite repérer et valoriser les actions menées sur le territoire périgourdin en matière de développement durable, en mettant en lumière l'étendue et la diversité de ces initiatives.

L'objectif est de donner des idées et d'inspirer les acteurs du département dans le lancement et la réalisation d'actions en faveur d'un développement durable, montrer les initiatives et créer une émulation.

Les actions sont valorisées au travers d'une fiche action géoréférencée sur la carte « *Partageons nos initiatives !* », publiée sur le site institutionnel du Département.

C'est une carte participative, donc en perpétuelle évolution qui permet une entrée par territoire ou par thématique :

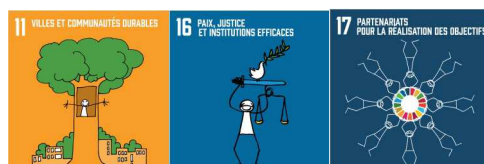
- Production et consommation durables (alimentation saine, zéro déchet, agriculture, artisanat, tourisme...)
- Préservation de l'environnement et de la biodiversité (ressources, nature et biodiversité, paysages...)
- Vivre ensemble (solidarité, habitat, aménagement du territoire, services publics, numérique...)
- Epanouissement des habitants (santé, sports, loisirs, éducation, culture...)
- Résilience et lutte contre le changement climatique (plan climat, agenda 2030, mobilité, nouvelles technologies, sensibilisation des citoyens...)

Il suffit aux acteurs du territoire de remplir le formulaire qui se trouve sur le site et partager ainsi les actions en émergence ou existantes.

Les actions répertoriées lors de la première édition des Trophées du Développement Durable sont d'office intégrées sur cette plateforme.



Contact : Mission Développement Durable



menées en 2020

DEVELOPPEMENT DES OUTILS DE LA MAISON NUMERIQUE DE LA BIODIVERSITE

PARTENAIRES INTERNES

Services de la DEDD

Service du Tourisme et
du Développement
Durable, PPEV, direction
de la Communication

PARTENAIRES EXTERNES

CAUE, ATD

Partenaires biodiversité

Partenaires tourisme

Partenaires gestion de
l'eau

Partenaires agricoles,
forêt

Collectivités de
Dordogne...

De 2018 à 2020, le Département a co-construit la Maison Numérique de la Biodiversité (MNB) avec l'Agence Technique Départementale (ATD) et le CAUE.

Des techniques numériques très innovantes ont été mises en œuvre pour construire des outils qui vont permettre de mieux connaître les écosystèmes en Périgord et de faire progresser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans le développement de la Dordogne.

Ces outils ont été construits durant ces deux années de projet en partenariat avec les acteurs de chaque mission :

BIODIVERSITE ET ECODEVELOPPEMENT

Dans les domaines de la forêt, de l'agriculture, de la protection des espèces, de l'aménagement des collectivités, **l'accès à la connaissance des richesses et enjeux de biodiversité est primordiale.**

Le service Milieux Naturels et Biodiversité a créé des cartes thématiques, des indicateurs qui sont disponibles pour tous : dans le SIG partagé par l'Agence Technique Départementale avec les collectivités, sur le site internet « Eco-indices » cartographie.mnb24.fr, ouvert à tous et enfin, sur le site data.dordogne.fr



De plus, une application permet aux collectivités ou à tout acteur d'informer ou mobiliser le public et les communautés thématiques : l'application « aux actes ! »

L'animation nécessaire à la promotion et l'usage éclairé de ces outils est co-porté par les services du Département, de l'ATD et du CAUE.



Contact : Service Milieux Naturels et Biodiversité



menées en 2020

PARTENAIRES INTERNES

Services de la DEDD,
direction de la
Communication, DSIN

PARTENAIRES EXTERNES

CAUE, Agence Technique
Départementale,
Partenaires biodiversité
Partenaires tourisme

SENSIBILISATION DU PUBLIC : APPLICATION BIO METEO

Application numérique unique en France, BioMétéo est la source de référence pour les curieux et amoureux de la nature périgourdine.

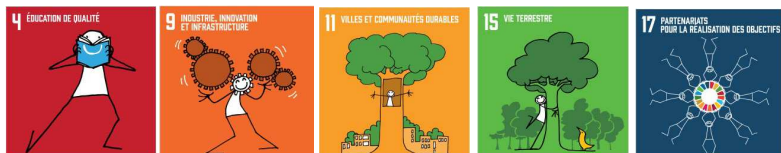
C'est une web application qui peut être consultée sur tout appareil (PC, tablette, smartphone)

C'est une véritable mine d'informations pour tout connaître sur les espèces végétales et animales observées en Dordogne, la qualité de l'air, le niveau des rivières et des nappes ou pour se renseigner sur la météo du jour. Les informations sont collectées, triées, sélectionnées et mises en forme par le Hub de données développé lors du projet.

BioMétéo offre un regard neuf sur la biodiversité de notre département et invite à en préserver toute la richesse.



Contact : Service Milieux Naturels et Biodiversité



menées en 2020

PARTENAIRES INTERNES

Service du Tourisme,
direction de la
Communication,
Direction des Systèmes
d'Information et du
Numérique

PARTENAIRES EXTERNES

CAUE, ATD
Partenaires biodiversité
Partenaires tourisme
Collectivités de
Dordogne...

PARTENAIRES INTERNES

Direction de la
Communication,
Direction des Systèmes
d'Information et du
Numérique

PARTENAIRES EXTERNES

CAUE, ATD

ECOTOURISME : APPLICATION DORIE

L'application **Dorie** a été développée pour valoriser des points ou des parcours de randonnée à vocation écotouristique.

Cette nouvelle offre est déployée sur le département autour de 3 pratiques (pédestre, cyclo, nautique) et de 3 thèmes (la nature, l'histoire, le patrimoine aquatique). Il s'agit d'une nouvelle façon de découvrir la Dordogne.

L'application permet de valoriser plusieurs sites à l'échelle d'un territoire cohérent, tous reliés entre eux par les chemins et les parcours cyclo pour limiter l'impact des déplacements motorisés sur ces sites parfois fragiles.



Elle permet de valoriser un parcours pédestre, cyclo ou nautique avec plusieurs points de découverte, de valorisation du patrimoine grâce à plusieurs outils de médiation classiques (audio, vidéo, liens web...) ou innovants.

Contact : Service Milieux Naturels et Biodiversité



ZONES HUMIDES

Les zones humides (ZH) sont des milieux bien particuliers qui ont fait l'objet d'une étude encore plus approfondie (mise en avant des fonctionnalités des ZH).

Les données sont disponibles sur les mêmes sites et outils que décrits précédemment et l'animation nécessaire à un usage étendu et éclairé de ces données est assuré par la CATERZH, cellule rivière du Département. Un guide d'usage est notamment disponible.



Contact : Service Milieux Naturels
et Biodiversité

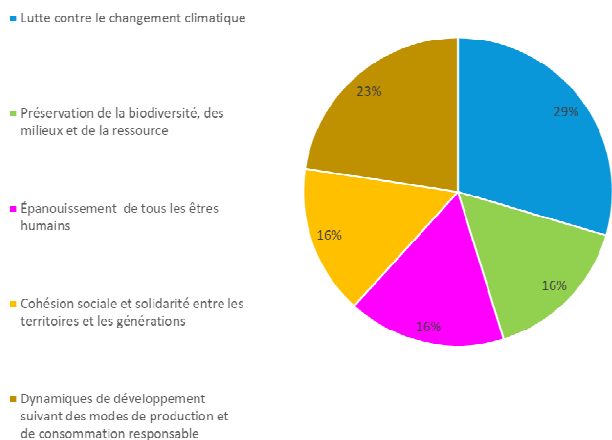


SYNTHESE DES ACTIONS – 4^{EME} COMMISSION

Sur les 14 actions présentées dans ce rapport pour la 4^{ème} commission, les 2/3 concourent à la lutte contre le changement climatique (29%), aux dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable (23%) ainsi qu'à la préservation de la biodiversité et de la ressource (16%). C'est en effet le cœur des objectifs de la 4^{ème} commission.

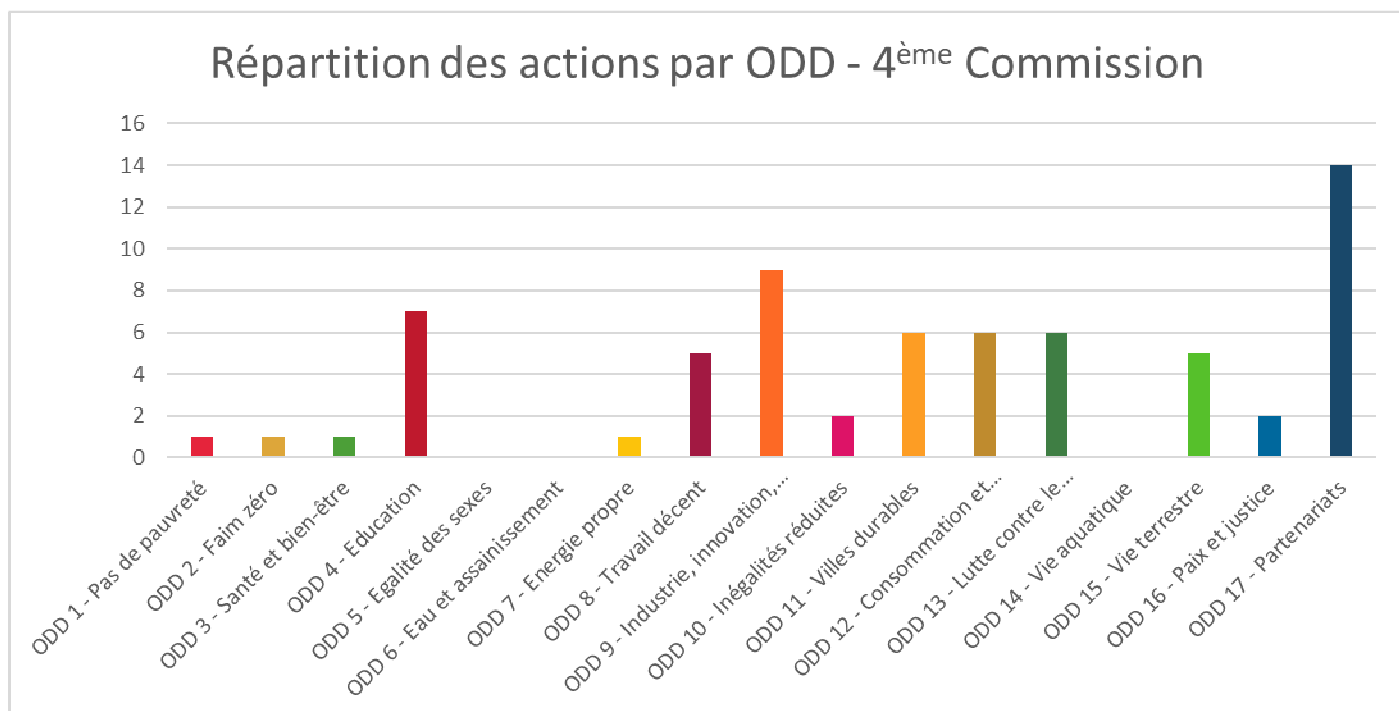
Le dernier tiers des actions participe à l'épanouissement de tous les êtres humains pour 16% et à la cohésion sociale pour 16%.

Proportion d'actions contribuant aux 5 finalités du développement durable- 4^{ème} Commission



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que la majorité des actions a un impact sur l'industrie, l'innovation et les infrastructures, c'est une politique forte initiée depuis plusieurs années et qui porte ses fruits aujourd'hui. Elles touchent également l'essentiel des ODD à divers degrés, démonstrateurs d'actions très transversales. L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels

Répartition des actions par ODD - 4^{ème} Commission



Rencontre avec Nelly NONY, Mission Développement Durable

1^{ère} édition des Trophées du Développement Durable Dordogne Périgord

Mission Développement Durable : Comment est née l'idée de créer « Les Trophées du Développement Durable » ?

Nelly NONY : Depuis de nombreuses années, le Conseil départemental de la Dordogne s'engage en faveur de l'excellence environnementale en montrant l'exemple, dans son fonctionnement, et au travers des politiques déployées comme par exemple la Maison Numérique de la Biodiversité et ses différentes applications ou bien encore le nettoyage écologique dans les bâtiments départementaux.

Le Département ambitionnait également de favoriser l'action des acteurs locaux et de créer une dynamique collective sur le territoire.

En effet, face au changement climatique, chacun peut participer, à sa manière, en fonction de ses moyens, à développer une résilience et aussi à modifier ses comportements, ses habitudes, ses modes de production et de consommation. Toute expérience qui va dans ce sens est instructive.

C'est pourquoi, le Président a souhaité mettre en œuvre les Trophées du Développement Durable qui sont l'occasion de valoriser les actions menées sur le territoire périgourdin et de valoriser les richesses et la diversité des initiatives portées par les périgourdins. Il souhaitait mettre en lumière les acteurs périgourdins qui s'investissent sur les champs du développement durable

Mission Développement Durable : Comment s'est organisée cette manifestation ?

Nelly NONY : Pour cette 1^{ère} édition, le Département a ouvert ce concours à 3 catégories de candidats : les entreprises, les collectivités et les associations.

Les actions retenues devaient agir en faveur du développement durable et porter au minimum sur deux de ses trois dimensions (environnementale, économique, et sociale), tout en favorisant une gouvernance partagée.

Un jury, composé d'institutions partenaires et de conseillers départementaux, a sélectionné un lauréat et un coup de cœur dans chaque catégorie.

Au total, 37 dossiers ont été déposés, 9 par des entreprises, 8 par des collectivités, et 20 par des associations.

Au total, 8 lauréats ont été dévoilés (il y a eu des exæquos dans les catégories associations et collectivités) le 7 octobre au centre départemental de la communication de Périgueux au cours d'une cérémonie de remise de trophées.

Un prix du public a également été décerné par les périgourdins via la plateforme des Trophées du Développement Durable avec une participation de plus de 730 votes.

La soirée s'est clôturée par un apéritif dinatoire et la projection du film « Qu'est-ce qu'on attend ? » de Marie-Monique ROBIN.

Au-delà d'une récompense symbolique, je tiens à souligner que ces Trophées ont permis aux acteurs qui s'impliquent dans la thématique du développement durable de se rencontrer et de partager leurs expériences à l'occasion de cet évènement.

Dans le prolongement de cet événement, le Conseil départemental a valorisé les actions des candidats sur la carte collaborative « Partageons nos initiatives durables ». Celle-ci recense et cartographie les initiatives de la 1ère édition au travers de fiches actions géo référencées suivant 5 thématiques :

- Production et consommation durables
- Préservation de l'environnement et de la biodiversité
- Vivre ensemble
- Épanouissement des habitants
- Résilience et lutte contre le changement climatique

Je précise que tous les acteurs périgourdins, et pas seulement ceux qui concourent aux « Trophées du développement durable Dordogne Périgord » peuvent déposer leur action via le formulaire en ligne afin de valoriser leur action en émergence ou existante.

Mission Développement Durable : Avez-vous rencontré des difficultés ?

Nelly NONY : Oui, car cette première édition s'est déroulée dans un contexte particulier. Nous avons ouvert les candidatures le 17 février 2020 avec une remise des prix qui devait se dérouler fin mai début juin 2020 durant la semaine du développement durable. Or, comme vous le savez la France a été touchée par la pandémie de la Covid 19 en mars et la France a vécu une période de confinement de plusieurs mois. Nous avons donc décidé de repousser la date de clôture des candidatures et la remise des prix s'est déroulée en octobre au lieu de juin prévu initialement.

Mais globalement, malgré ces difficultés de calendrier, on peut dire que cette première édition est très encourageante.

Mission Développement Durable : Le Département a-t-il prévu une deuxième édition ?

Nelly NONY : oui, et pour cette nouvelle édition, le Département souhaite ouvrir ces trophées à deux nouvelles catégories : les écoles élémentaires et les collèges.





SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable
Tél. 05 53 06 82 63**

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

SITUATION

EN MATIÈRE DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2021



**INFRASTRUCTURES
TRANSPORTS
LOGEMENT
DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE**

**5^{ème}
Commission**

METHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, édite chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté en Assemblée Départementale à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 11^{ème} édition porte sur les actions réalisées en 2020, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable (ODD), conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissaient dans les éditions précédentes du rapport, celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2020, représentatives de l'action des services.

LES 17 OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

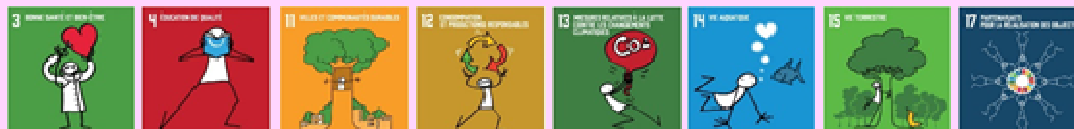


FONDATION ELYX

(Ce contenu est offert par la Fondation ELYX, sous l'égide de la Fondation FACE. www.elyx.net)

Comme l’an passé, ce rapport est présenté par commission organique et il est à nouveau proposé que l’action phare de chaque commission soit réalisée sous forme d’une interview d’agents porteurs de projet.

Tous les services ont été invités à faire des propositions d’action à inscrire dans ce rapport au moment de la rédaction du rapport d’activité 2020. Comme l’an passé, l’impact des actions sur les ODD n’a pas été quantifié ni qualifié au travers d’indicateurs. En revanche, ont été repérées les ODD auxquelles chaque action contribue. La représentation est proposée sous forme de frise :



EXEMPLE DE FRISE DE CONTRIBUTION AUX ODD

Dans cet exemple, l’action considérée est réputée concourir à l’atteinte de 8 des 17 ODD qui sont les n°3, 4, 11, 12, 13, 14, 15 et 17.

La totalité des actions contribue à l’ODD 17 qui correspond à la gouvernance. En effet, le Département lie des partenariats dans tous les domaines d’action, et s’insère dans les réseaux locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. C’est pourquoi, le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation des actions est précisé sous la forme d’un symbole selon la légende suivante :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

LEGENDE DES SYMBOLES QUALIFIANT LA GOUVERNANCE

menées en 2020

VEGETALISATION PAR ENSEMENCEMENT HYDRAULIQUE

Cette technique, pratiquée depuis 20 ans sur les chantiers routiers neufs du Département, a montré toute son efficacité pour le traitement des délaissés et des accotements ainsi que la lutte contre l'érosion des talus et la prolifération des espèces invasives.

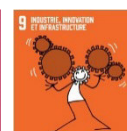
Elle permet également la réintroduction d'essences ligneuses de plantes à fleurs (rééquilibrage des mélanges plantes à fleurs/poacées (graminées) en 2019) et le développement de la biodiversité. Un mélange de semences est adapté pour chaque nature de sol.

En 2020, Le Département a également fait évoluer son Cahier des Clauses Techniques Particulières pour favoriser l'utilisation de semences labellisées « végétal local ».

Programmée sur deux campagnes (printemps et automne), cette végétalisation par ensemencement hydraulique a permis de traiter pour l'année 2020, une surface avoisinant les 40 ha.



Contact : Service Paysage et Espaces Verts



VEILLE TECHNOLOGIQUE ET LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

PARTENAIRES INTERNES

Transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental

Avec la fluctuation des cours du pétrole, et la volonté de s'inscrire dans une démarche de développement durable, le Département a effectué un audit de toute la flotte des véhicules légers et utilitaires de la collectivité.

Cette étude a conclu à la nécessité d'amorcer une réforme des véhicules les plus polluants au profit de motorisations plus vertueuses. Le parc travaille donc désormais sur un projet de réforme d'environ 200 véhicules thermiques au profit de véhicules

électriques, sur les 3 prochaines années.



Contact : Parc Départemental



GESTION RAISONNEE DES DEPENDANCES VERTES ROUTIERES

PARTENAIRES EXTERNES

Communes,
Etablissements Publics
de Coopération
Intercommunale

Le Département de la Dordogne s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche environnementale volontariste. Il a ainsi développé une politique de gestion des espaces verts autour de nouvelles pratiques respectueuses des milieux et des paysages, en adoptant notamment un plan de gestion raisonnée des dépendances vertes routières.



Celui-ci a permis d'harmoniser et de rationaliser les pratiques de fauchage et d'entretien des abords routiers à l'échelle du territoire de la Dordogne représentant plus de 5 000 km de routes et 4 500 ha de dépendances vertes, 10 000 arbres d'alignement et 65 aires de pique-nique.

Il s'agit de trouver le meilleur équilibre entre la sécurité des usagers, les moyens humains et matériels à engager, la préservation des paysages et de la biodiversité : « faucher utile » c'est-à-dire en tenant compte des impératifs de sécurité et de la croissance de la végétation.



Contact : Service Paysage et Espaces Verts

FLEURISSEMENT AVEC DES SEMENCES LOCALES

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental de la Dordogne s'est engagé dans une démarche de fleurissement avec des végétaux d'origine locale au niveau des abords de son réseau routier et dans l'embellissement de ses sites départementaux. Les végétaux sauvages d'origine locale rendent de nombreux services. Issus d'une longue coévolution avec la faune et la flore locales, ils contribuent au bon fonctionnement des écosystèmes auxquels ils sont rattachés.

Privilégier ces végétaux, c'est :

- > participer à la fonctionnalité écologique des milieux
- > conserver le potentiel adaptatif vis à vis du changement climatique
- > permettre l'accueil et l'interaction avec la faune sauvage
- > améliorer la résistance aux maladies et ravageurs
- > favoriser la résilience des écosystèmes



Le Département par sa démarche participe à développer des filières d'approvisionnement en végétaux d'origine sauvage et des marques garantissant l'origine géographique.

- **40 hectares par an de semis par technique d'hydroseeding (ou ensemencement hydraulique)** en aménagement et entretien routier
- 3 hectares de prairies fleuries naturelles sur les sites départementaux : Lascaux IV, Domaine de Campagne, Pôle d'Interprétation à la Préhistoire, Espace Culturel François Mitterrand, Ferme du Parcot, etc.



Contact : Service Paysage et Espaces Verts



menées en 2020

MAINTIEN DE LA DYNAMIQUE DE LA CHARTE ZERO PESTICIDE

PARTENAIRES INTERNES

Transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental

PARTENAIRES EXTERNES

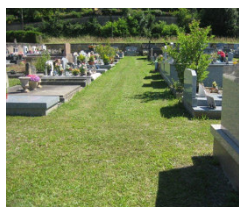
Communes, EPCI, ensemble des citoyens

Le Département à travers la charte « 0 Pesticide » propose une démarche d'excellence environnementale pour concevoir et entretenir les espaces publics (parcs, jardins, voiries, cimetières, terrains de sport, ...) en supprimant définitivement les pesticides. C'est un changement de pratique qui ne se limite pas uniquement à l'arrêt des herbicides mais permet également d'étendre la démarche aux autres traitements insecticides et fongicides utilisés pour maîtriser certains ravageurs ou les herbes indésirables sur les terrains de sport.

Cette Charte implique un engagement fort des Collectivités, une démarche non seulement à l'échelle de leur territoire, mais aussi envers tous les acteurs (habitants, associations, scolaires, commerces spécialisés en espaces verts ...).

Toutes les Communes et les EPCI du Département engagées sont accompagnées et continuent à évoluer dans leur pratique :

- 150 cimetières sont enherbés ainsi que des parkings, trottoirs ...
- Des réunions techniques sont organisées pour la gestion des terrains de sport.



La Charte zéro pesticide, une dynamique Départementale qui évolue :

Le Département a décidé également depuis le 1^{er} janvier 2019 et la loi Labbé d'accompagner les particuliers dans cette démarche environnementale par le biais de l'opération « jardiner au naturel ». Celle-ci s'est déclinée sous différentes formes : édition d'une plaquette, d'une exposition sous forme de Roll-up, d'un site internet dédié, ...



Contact : Service Paysage et Espaces Verts



MISE EN LIGNE DE L'OBSERVATOIRE DE L'HABITAT

En 2020, le Département a mis en ligne le site internet dédié à l'Observatoire Départemental de l'Habitat

PARTENAIRES INTERNES

Direction des Services de l'Informatique et du Numérique, Direction de la Communication

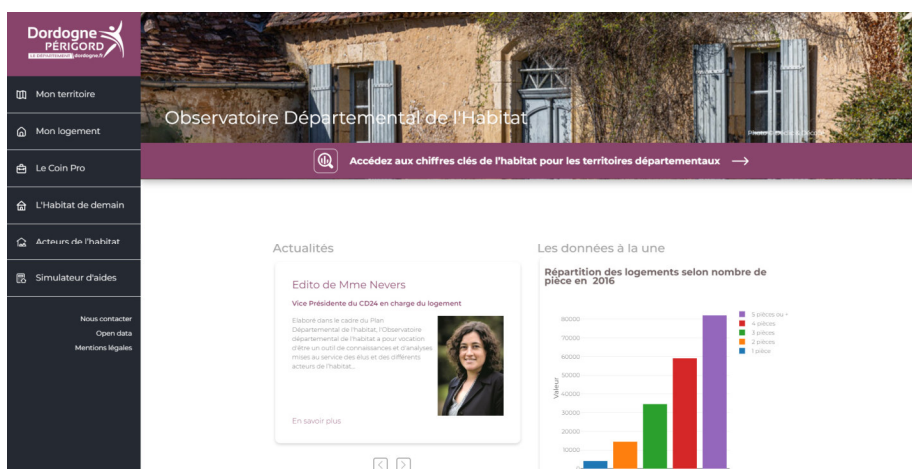
Ce site a été élaboré en lien avec la DSIN et le prestataire SMART ORIGIN. Il se décline en plusieurs thématiques et comporte notamment :

- des données quantitatives territorialisées sur l'habitat,
- des données sur les aides mobilisables ainsi qu'un simulateur des aides au niveau local,
- des données liées aux plans et dispositifs départementaux et partenariaux, des données destinées aux professionnels

Cet outil devrait être régulièrement utilisé par les collectivités territoriales possédant un Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui), qui ont obligation d'avoir un observatoire des loyers, un outil à disposition sur le site.

En 2020, 4 études ont été publiées par l'Observatoire Départemental de l'Habitat :

1. Un observatoire des loyers en Dordogne réalisé par le Céréma (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement),
2. Une étude sur la rénovation énergétique des logements en Dordogne réalisée par la Cellule économique régionale de la construction,
3. Une étude sur le logement des jeunes réalisée par un stagiaire de l'IUT Carrière sociale et gestion urbaine de Périgueux,
4. Une étude sur le programme d'aide départementale de 500€ destinée aux propriétaires occupants bénéficiaires d'une aide de l'ANAH réalisée par la Chaire RESET - Réseaux Electriques et Sociétés en Transitions.



 **Contact :** Service de l'Habitat



menées en 2020

DEMARRAGE DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL POUR L'ADAPTATION DES LOGEMENTS (PDAL) DES PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP

PARTENAIRES INTERNES

Direction des Services de l'Informatique et du Numérique, Direction de la Communication

PARTENAIRES EXTERNES

Etat, organismes payeurs des aides au logement, collectivités locales, bailleurs sociaux, associations d'insertion et de logement des personnes

Ce nouveau programme a débuté au 1^{er} octobre 2020. L'objectif du programme est d'encourager les personnes concernées à faire des travaux pour anticiper la perte d'autonomie et donc rester le plus longtemps possible à leur domicile. Ce programme s'intitule « **ADAPT&VOUS** ».



Une plaquette de communication a été réalisée et diffusée à l'ensemble des communes sur les secteur non pourvus d'OPAH. Les objectifs du PDAL sont les suivants :

volet 1 : Mutualisation des acteurs et dispositifs et communication sur le territoire

volet 2 : Conseil gratuit pour tous les ménages de Dordogne et l'information de **600 propriétaires occupants** (sans conditions ressources) sur 12 mois

volet 3 : Visite technique gratuite pour les propriétaires occupants sous conditions de ressources ANAH et la réalisation au minimum de **450 visites** de logements.



Contact : Service de l'Habitat



POURSUITE DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE (PDLPE)

PARTENAIRES INTERNES

Direction des Services de l'Informatique et du Numérique, Direction de la Communication

PARTENAIRES EXTERNES

Adil, Soliha,
Compagnons Bâisseurs
Nouvelle Aquitaine,
PROCIVIS NA, CARTTE,
Fondation Abbé Pierre

Le Programme départemental de lutte contre la précarité énergétique, mis en place par la collectivité a changé de nom.

Il s'appelle désormais : « **ECONOMIE D'ÉNERGIE&VOUS** ». Il concerne les territoires non couverts par des Opération Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).



Toutefois, la progression du nombre de nouveaux contacts ainsi que les visites à domicile ont ralenti pour 3 raisons :

- La crise sanitaire due à la **Covid 19**,
- Les modifications des nationales « Habiter Mieux Agilité » remplacée par **MaPrimeRénov'**,
- Le lancement de **nouveaux programmes**, qui impactent la taille du territoire concerné.

De juillet 2019 à juillet 2020, 665 ménages ont été renseignés, 163 visites à domicile réalisées.

80% des ménages n'auraient pas fait appel au prestataire (Soliha) si la visite avait été payante.

Suite aux visites, **86 ménages ont fait une demande de subvention pour réaliser leurs travaux.**

Une plaquette de communication a été réalisée et diffusée à l'ensemble des communes du secteur diffus.



Contact : Service de l'Habitat



menées en 2020

VOTE DU PLAN DE RELANCE DE L'HABITAT

Dans le contexte lié à la crise sanitaire de la COVID 19, et dans la perspective de soutenir et encourager l'économie locale, le Conseil Départemental dans le cadre du plan de relance de l'économie a voté un budget exceptionnel au BS 2020 d'un montant de **1,5M€ pour des aides à la rénovation de l'habitat.**

- **0,5 M € vers les opérations de mise aux normes et petites réparations de l'OPH Périgord Habitat,**
- **1 M € vers :**
 - o **le soutien aux petites et moyennes entreprises du secteur du BTP** par l'amélioration de l'Habitat. L'objectif est de permettre une relance de l'activité des entreprises locales du BTP contraints à l'arrêt des chantiers ou confrontés à un très fort ralentissement pendant les confinements.
 - o **le soutien aux propriétaires les plus fragiles**, par le financement de leurs travaux notamment en matière d'assainissement et de rénovation. L'objectif étant d'accompagner plus fortement les particuliers à financer leurs travaux, en complément des aides déjà octroyées par les dispositifs de droit commun.

Ce plan de relance a débuté en juin 2020, 4 domaines de travaux ont été ciblés afin de palier ou de compléter les aides existantes:

Pour les propriétaires occupants :

- ❖ La mise aux normes d'assainissement individuel
- ❖ La mise au norme électrique
- ❖ La rénovation des toitures/façades

Pour les propriétaires bailleurs :

- ❖ La sortie de non-décence

Au 31 décembre 2020, **104 dossiers ont été reçus** par le service de l'Habitat pour un **montant total de travaux H.T. de 829 790 €.**

Sur l'ensemble de ces dossiers, **66 % des demandes sont recevables, soit 527 880 € de travaux H.T.**

Le Département a permis d'aider à hauteur de 108 104 € c'est-à-dire plus de 20 % du coût total de travaux sollicités.



Contact : Service de l'Habitat



GESTION OPTIMISEE DES DECHETS ELECTRONIQUES : RECYCLAGE DU MATERIEL INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE

PARTENAIRES EXTERNES

société Micro Recup,
SMD3,
les associations
« Jeter l'encre »,
Emmaüs international

Le Département a mis en place un processus de gestion optimisée des déchets électroniques. En effet, le renouvellement périodique des matériels nécessaires afin que chaque agent puisse bénéficier de matériel adapté et fonctionnel imposait que la DSIN améliore la gestion de ces équipements de l'acquisition à la destruction.

Une solution mutualisée a été mise en œuvre pour assurer la gestion des équipements informatiques avec en priorité la réutilisation, le réemploi et le soutien direct aux associations d'insertion départementales qui permet l'acquisition d'équipements informatiques à coûts limités.

Le Département a également formalisé des modalités de recyclage

et de valorisation.

Ainsi, le matériel obsolète pour les besoins de la collectivité est stocké puis :

- Donné par convention à des associations départementales : matériel obsolète et en état de fonctionnement
- Donné par convention à l'entreprise d'insertion de recyclage local agréée Micro-Recup : matériel obsolète et en état de fonctionnement
- Donné par convention à la société de recyclage local agréée SMD3 : matériel HS

Les cartouches de toner vides collectées à la DSIN sont récupérées par l'association de recyclage « Jeter de l'encre ».

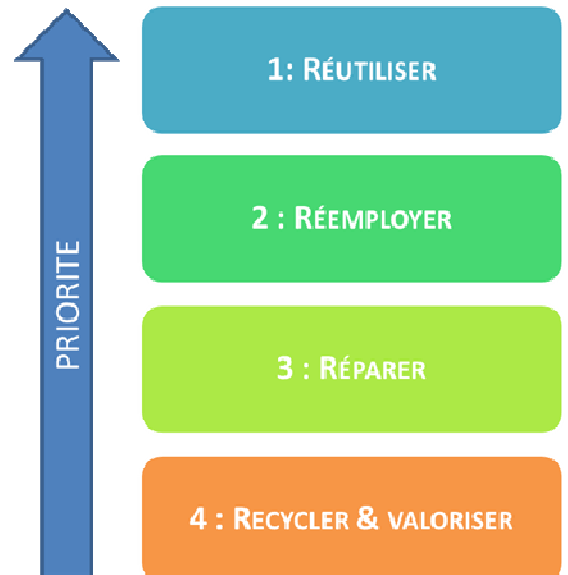
Les téléphones portables obsolètes sont donnés à Emmaüs International pour recyclage.

En 2020 :

- **Don ou cession : 24 écrans, 1 Imprimante, 14 PC portables, 119 PC de bureau et 6 smartphones.**
- **Recyclage : 31 imprimantes, 27 écrans, 46 PC de bureau, 56 PC portables, 85 téléphones portables et 71 smartphones.**

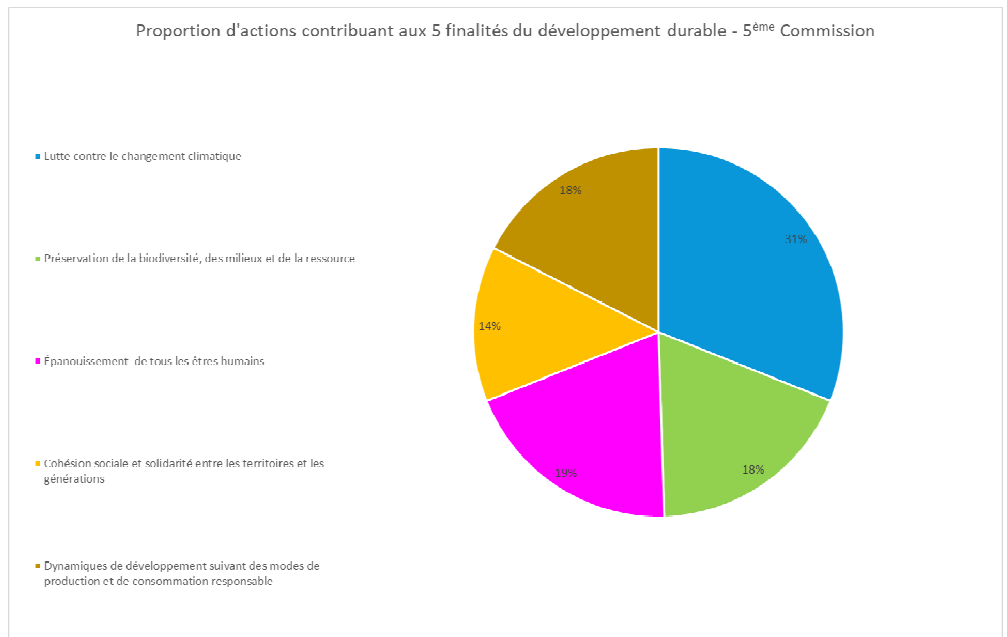


Contact : Direction des Systèmes d'Information et Numérique

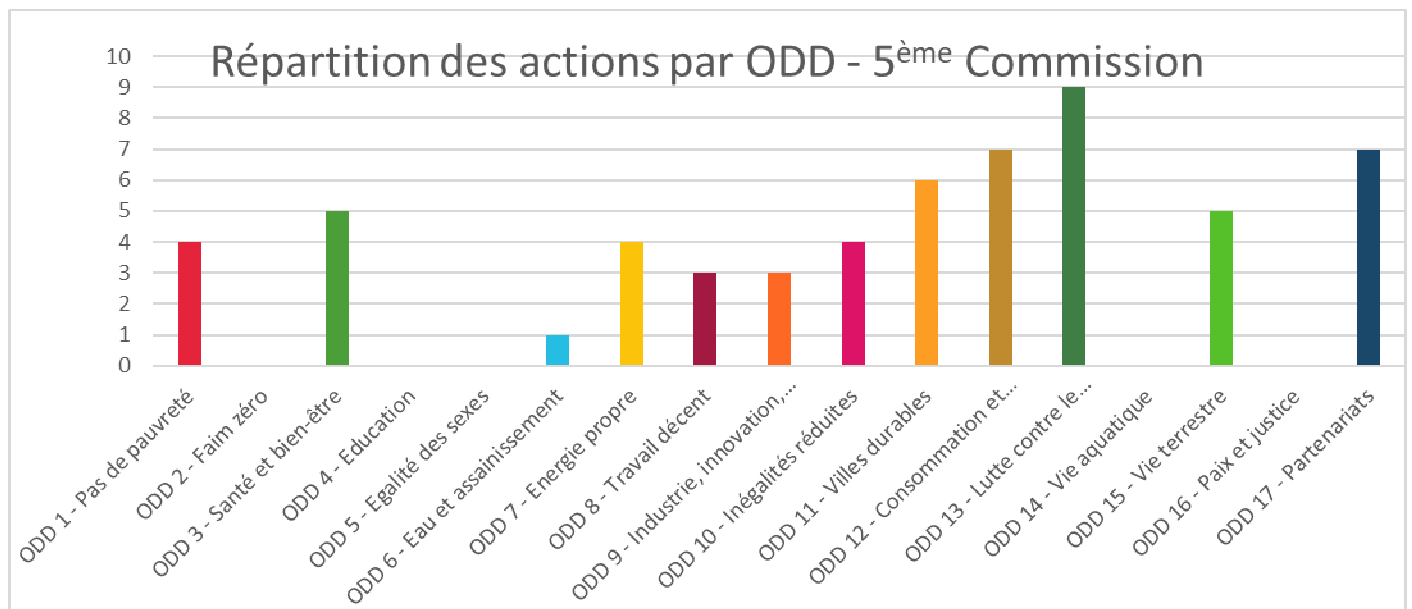


SYNTHESE DES ACTIONS – 5^{EME} COMMISSION

Sur les 11 actions présentées dans ce rapport pour la 5^{ème} commission, plus d'1/3 concourt à la lutte contre le changement climatique. Ensuite, un équilibre s'effectue entre les quatre finalités restantes : l'épanouissement de tous les êtres humains (19%), les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable (18%) et la préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource (18%), et enfin la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires (14%).



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que quasiment toutes les actions a une incidence potentielle sur la lutte contre le changement climatique, les villes durables ainsi que sur la consommation et production durable. Mais d'une manière générale on s'aperçoit que ces actions s'inscrivent dans un très grand nombre d'ODD, très diverses et complémentaires.



L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

A la rencontre de Thierry Charmarty, Directeur du Pôle Paysage et Espaces Verts

La gestion des produits issus de la taille et l'élagage

Mission Développement Durable : Pourquoi la collectivité s'intéresse aux produits issus de la taille et de l'élagage ?

Thierry Charmarty : Aujourd'hui, notre collectivité gère 170 sites départementaux où l'on produit du déchet vert lié à la tonte, la taille et l'élagage dont 800 hectares de forêts, auxquels il faut rajouter 2500 km de lisière de bords de routes départementales (sur 5000km de linéaires routiers), environ 10.000 arbres d'alignement ainsi que les embâcles que l'on va récupérer au pied des piles des ponts. Même si nous adoptons des techniques de gestion raisonnée et que notre devise est : « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas », il est inévitable pour maintenir le niveau de service, assurer la sécurité, la mise au gabarit routier, de générer des volumes de déchets verts importants et cela nous coûtent. De plus, l'évolution de nos techniques d'élagage, du matériel, des coûts d'intervention nous ont amenés à avoir un regard différent sur ces produits qui ne sont plus considérés comme des déchets mais comme des ressources.

Mission Développement Durable : quels sont les débouchés pour ces déchets ?

Thierry Charmarty : En ce qui concerne nos 170 sites, on s'est attaché à faire en sorte que les produits issus de l'entretien des sites restent sur place, ce qui représente déjà une première économie. Les déchets de tonte, de désherbage et les feuilles sont compostés et réutilisés in situ. Les déchets non utilisés sur place sont broyés et/ou évacués en méthaniseur (lycée agricole) ou sur une plateforme départementale de compostage (SMD3).

Par ailleurs, on est vraiment axé sur de l'entretien raisonné de notre patrimoine arboré. Ce qui nous permet de limiter la production de déchets d'élagage.

De la même façon, on gère nos forêts de façon durable. Pour autant, on se doit d'assurer un minimum de sécurité du public que l'on accueille sur les sites. Des plans d'aménagement et de gestion forestier nous permettent d'avoir une programmation à long terme et de valoriser au mieux nos ressources forestières.

Nous trouvons donc toute une diversité de déchets ligneux sur ces différents sites.

Certains sont broyés et directement réutilisés sur place en paillage. Sur une année, cela représente entre 200 et 500 m³ utilisés sur 3000 m³ de copeaux produits. Nos plateformes de stockage dispersées dans tout le département vont alimenter nos chantiers (aménagement paysagers et travaux neufs) en régie ou avec nos prestataires paysagistes. Mais ils peuvent également se retrouver dans les collèges ou EPADH pour alimenter les composteurs, en matière carbonée et ainsi favoriser la décomposition des déchets de cuisine.

Nous produisons également du bois grande longueur qui est valorisé suivant sa classification et vendu à des négociants ou utilisé en interne. Par exemple, on a coupé du chêne sur le site de la Jemaye qui a été scié et transformé dans notre atelier de menuiserie en bancs qui vont être installés à la Ferme du Parcot. (environ 350m³ par an).

Enfin, nous pouvons évoquer notre plateforme à Marsac sur l'Isle où tout ce qui ne va pas être exploitable en papeterie, parqueterie, bois d'œuvre, est transformé en plaquettes pour alimenter les chaufferies bois. (environ 750 tonnes par an).

Les ressources ligneuses de taille supérieure à 10 cm de diamètre sont valorisées en moyenne/an de la façon suivante :

- 200 m³ en copeaux pour le paillage des aménagements paysagers
- 200 m³ de copeaux pour l'alimentation des composteurs des collèges et des EHPAD (matière carbonée)
- 726 tonnes de plaquettes vendues comme combustible pour les chaufferies bois-énergie
- 348 stères en bois bûches
- 362 m³ de chêne et pin maritime en sciage (bois d'œuvre, parqueterie, menuiserie interne PEV)

Mission Développement Durable : Pensez-vous avoir encore une marge de progression dans la valorisation des déchets ?

Thierry Charmarty :

Pour les valoriser au mieux nous devons avoir un produit qui correspond à la demande. Pour les bois grandes longueurs, ce n'est pas le plus compliqué. Il suffit de trier les bois en fonction de leur nature, qualité, ce qui permet de les classer et d'en tirer le meilleur prix en travaillant avec des acheteurs locaux.

Concernant les plaquettes, nous allons privilégier le paillage pour celles qui sont produites en période où les arbres ont encore leurs feuilles et le reste de l'année, elles sont vendues pour les chaufferies bois. Pour ces dernières, nous sommes totalement dépendants des négociants puisque nos produits ne sont ni séchés ni calibrés donc ne répondent pas au cahier des charges des chaufferies sans être passé par une transformation. C'est une piste à creuser. Nous avons commencé à travailler avec un agriculteur de Saint Aquilin qui dispose d'un séchoir à énergie verte qui abaisse le taux d'humidité de nos plaquettes à 30% d'humidité.

Ce sont également nos pratiques qui doivent continuer à évoluer. Par exemple, pour nos chantiers d'égouttage routier, le rythme de croissance de la végétation a doublé voir triplé depuis 15 ans en raison notamment du changement climatique. Les techniques traditionnelles avec des passages de lisières à l'épaveuse posaient des problèmes en terme environnemental, esthétique et de propagation de maladies. On a réorienté nos interventions avec des lamiers qui viennent couper proprement et on y a mis des broyeurs. Mais cela demande une main d'œuvre importante : 8 heures de ramassage pour 2h de coupe. De plus, cela expose les agents au danger car les routes ne sont pas fermées à la circulation et la pénibilité est importante. La mécanisation s'est imposée en imaginant une machine sur mesure : un broyeur doté d'un grappin qui ramasse les branches, les broie en plaquettes et les projette dans un camion. Cela va nettement plus vite, le travail s'effectue sous route fermée en toute sécurité et la plaquette est de meilleure qualité. De plus, les arbres coupés sont sélectionnés au préalable par des bûcherons. On conserve ainsi une lisière qui va durer beaucoup plus longtemps et en meilleure santé.

Aujourd'hui, on s'est imposé un objectif d'équilibre financier entre les coûts de fonctionnement de ce matériel et la vente des produits ligneux générés par cet atelier. Ce broyeur à haut rendement, unique en France, est très plébiscité par les autres départements. Il a été fabriqué sur mesure et il continue d'évoluer entre les mains du Parc départemental.

Il faut souligner que nous sommes le seul département à aller aussi loin dans la valorisation. Aujourd'hui, nous sommes capables de stocker, trier, transformer nos bois et de les vendre à un menuisier, à une scierie, mais aussi utiliser nos plaquettes dans nos aménagements.

Améliorer les débouchés pour la plaquette, valoriser le bois de nos sites en faisant beaucoup plus appel à des scieries locales et privilégier nos bois ou du moins du bois local pour nos aménagements paysagers est aussi une des démarches importantes que l'on initie.

En effet, le confinement a permis de constater qu'il est indispensable de travailler avec les fournisseurs locaux, scieries et négoce pour aménager nos sites avec des essences locales. Cependant, utiliser du chêne ou de

châtaignier pour faire du platelage ou des clôtures c'est bien mais encore faut-il que le bois ait suffisamment séché pour répondre aux contraintes que nous lui imposons.



SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable
Tél. 05 53 06 82 63**

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr

SITUATION

EN MATIÈRE DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2021



JEUNESSE
EDUCATION
CULTURE
SPORT

6^{ème}
Commission

METHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, édite chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté en Assemblée Départementale à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 11^{ème} édition porte sur les actions réalisées en 2020, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable (ODD), conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissaient dans les éditions précédentes du rapport, celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2020, représentatives de l'action des services.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



LES 17 OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

(Ce contenu est offert par la Fondation ELYX, sous l'égide de la Fondation FACE. www.elyx.net)

Comme l'an passé, ce rapport est présenté par commission organique et il est à nouveau proposé que l'action phare de chaque commission soit réalisée sous forme d'une interview d'agents porteurs de projet.





Tous les services ont été invités à faire des propositions d'action à inscrire dans ce rapport au moment de la rédaction du rapport d'activité 2020. Comme l'an passé, l'impact des actions sur les ODD n'a pas été quantifiée ni qualifiée au travers d'indicateurs. En revanche, ont été repérés les ODD auxquels chaque action contribue. La représentation est proposée sous forme de frise :



EXEMPLE DE FRISE DE CONTRIBUTION AUX ODD

Dans cet exemple, l'action considérée est réputée concourir à l'atteinte de 8 des 17 ODD qui sont les n°3, 4, 11, 12, 13, 14, 15 et 17.

La totalité des actions contribue à l'ODD 17 qui correspond à la gouvernance. En effet, le Département lie des partenariats dans tous les domaines d'action, et s'insère dans les réseaux locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. C'est pourquoi, le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation des actions est précisé sous la forme d'un symbole selon la légende suivante :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	Transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

LEGENDE DES SYMBOLES QUALIFIANT LA GOUVERNANCE

menées en 2020

TRANSPORT ADAPTE POUR LES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Le Département, dans un souci d'égalité à l'instruction, assure la gratuité du transport des enfants en situation de handicap vers les établissements scolaires « en milieu ordinaire », quel que soit le niveau scolaire de l'élève et son lieu de scolarisation.

Si les enfants concernés peuvent prendre un transport en commun classique ou si les familles peuvent transporter personnellement leur enfant, le coût est remboursé à la famille. Quand cela n'est pas possible, les jeunes sont acheminés en taxi.

En 2020, **411 élèves** ont été pris en charge pour un coût total de **1.819.773,82 €** :

- 41 dans les transports en commun (en train, les lignes ordinaires de transport scolaire) ;
- 71 en véhicule familial ;
- 299 en taxi.



Contact : Direction de l'Education



CAMPUS CONNECTE

Le Département a porté avec succès le projet Campus Connecté en partenariat avec l'Université de Bordeaux et le Grand Périgueux.

Ce projet labellisé en novembre 2020 permet de suivre des formations à distance dans l'enseignement supérieur garantissant la même reconnaissance et la même qualité de diplômes que sur un campus universitaire. Cela donne ainsi aux étudiants des moyens de poursuivre les études de leur choix au plus près de leur domicile avec les meilleures chances de réussite grâce à l'enseignement à distance.



PARTENAIRES INTERNES

Direction des Systèmes de l'Information et du Numérique

PARTENAIRES EXTERNES

Université de Bordeaux et le Grand Périgueux

Tout jeune bachelier souhaitant suivre une formation diplômante à distance et de niveau licence, et toute personne souhaitant reprendre ses études, les poursuivre ou se réorienter pourra s'inscrire à ce campus.

Le Campus Connecté hébergé dans les locaux universitaires du Campus Périgord accueillera ses premiers étudiants en septembre 2021.



Contact : Direction de l'Education



LABEL « ECOCERT EN CUISINE »

PARTENAIRES INTERNES

Service de l'Agriculture et l'Agroalimentaire

PARTENAIRES EXTERNES

Rectorat

Ce label est le premier cahier des charges français dédié à la restauration collective bio qui impose des critères non seulement au contenu de l'assiette mais aussi à l'établissement.

L'objectif est de garantir l'utilisation de produits biologiques et locaux, la qualité et l'équilibre nutritionnel des menus, la gestion environnementale du site, une information claire sur les prestations, les démarches engagées et le niveau de labellisation.

Après la labellisation du collège de Belvès 100 % bio en 2019, 1er de France à atteindre ce niveau, le **collège Jean Rostand de Montpon-Ménestérol** a bénéficié de l'accompagnement d'un cuisinier formateur lui permettant d'obtenir également le label 100% bio et devenir ainsi le **2^{ème} collège de France à atteindre ce niveau.**



L'EQUIPE DE MONTPON MENESTEROL

La réussite de cette démarche repose notamment sur l'intégration d'une diététicienne nutritionniste chargée de déployer la démarche d'approvisionnement en produits bio et locaux dans les collèges tout en garantissant l'équilibre nutritionnel, le respect des grammages, la saisonnalité et la diversité.

En 2020 :

- **12 collèges sur 35 ont obtenu ce label**



-Certification Niveau 3 excellence (100% de produits bio) : Pierre Fanlac (Belves), Jean Rostand (Montpon-Menestérol)

-Certification Niveau 3 (> 50% de produits bio) : Michel de Montaigne (Périgueux), La Roche Beaulieu (Annesse et Beaulieu),

-Certification Niveau 2 (30 à 50% de produits bio) : Clos Chassaing (Périgueux), Charles de Gaulle (La Coquille), Léo Testut (Beaumont en Périgord), La Boétie (Sarlat),

-Certification Niveau 1 (10 à 30% de produits bio) : Les Châtenades (Mussidan), Anne Franck (Périgueux), Bertran de Born (Périgueux), Leroy Gourhan (Le Bugue)

La cité scolaire de Nontron a bénéficié d'un accompagnement sur le 100 % bio depuis juin 2020 et sera officiellement labellisée en 2021.

- **5 autres** se sont engagés dans un processus de labellisation en 2020 : Jacques Prévert (Bergerac), Jean Moulin (Coulouniers-Chamiers), Georges et Marie Bousquet (Eymet), Dronne Double (Saint-Aulaye) et Olympe de Gouges (Vélines)



Contact : Direction de l'Education



menées en 2020

AIDE AUX ETUDIANTS EN MEDECINE

PARTENAIRES INTERNES

Direction de la Communication

PARTENAIRES EXTERNES

Communes, EPCI

Depuis juin 2018, le Département a voté la mise en place de deux nouveaux types d'aides à destination des étudiants en médecine. Ces aides ont pour but de rendre le territoire départemental attractif et lutter contre la désertification médicale en favorisant l'installation des futurs médecins en Dordogne :

- Une bourse d'aide à la mobilité pour les internes en médecine générale ou les chefs de clinique en stage en Dordogne
- Une bourse spécifique de 200 € par mois pour les étudiants en médecine générale ou de spécialité et en odontologie qui s'engagent à exercer en Dordogne.



La dépense totale pour 2020 sur **ces deux dispositifs est de 5.600 €.**



Contact : Direction de l'Education



AIDE AUX ETUDIANTS ET APPRENTIS

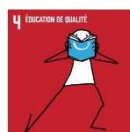


- En 2020, le Département octroie des aides financières aux étudiants afin d'offrir au plus grand nombre la possibilité de poursuivre des études supérieures :
- **4 692 boursiers** dans le secondaire (340.900 €)
- **8 étudiants** participant au programme ERASMUS (3.268 €)
- **6 étudiants** en thèse de 3ème cycle (6.030 €),

- **70 primes à des apprentis** domiciliés en Dordogne (8.520 €)
- **15 étudiants** bénéficiaires de prêts d'honneur pour l'enseignement supérieur (30.000 €)



Contact : Direction de l'Education



INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

PARTENAIRES EXTERNES

Prestataires,
associations sportives
locales et collectivités
territoriales locales

Ce dispositif, mis en place par le Département, permet à de jeunes enfants d'accéder à proximité de leur lieu de vie et dans le cadre de leur scolarité, à des activités sportives souvent proposées exclusivement en milieu urbain. Il renforce et élargit l'offre de service public dans tout le territoire et particulièrement en milieu rural.

Ainsi les jeunes familles voient cette offre éducative comme un argument supplémentaire pour continuer à vivre en zone rurale.

De plus, 40 % des intervenants sont issus du même territoire car une attention particulière est portée à la réduction des déplacements de ces professionnels.



Contact : Direction des Sports et de la Jeunesse



INITIATION A L'ESCALADE A EYMET



INITIATION AU GOLF A SAINT-ASTIER

menées en 2020

PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES SITES ET ITINERAIRES (PDESI)

PARTENAIRES INTERNES

Direction de l'Environnement et du Développement Durable

Parallèlement, au pilotage de la Commission Départementale des Espaces et Sites et Itinéraires (CDESI), le Département met en place un Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI).

Ce plan recense et classe tous les espaces, sites et itinéraires de loisirs sportifs de nature (ESI) dans le département, en 4 niveaux, allant de sites non encore utilisables (niveau 1) aux sites à haute qualité de pratique (niveau 4).

À ce jour, 55 sites sont inscrits au PDESI.

L'illustration de la Falaise d'escalade de Campagne en est le parfait exemple.

En 2020 une gestion concertée et maîtrisée avec le Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité et les services de l'Office National des Forêts est instaurée.

Cette falaise, véritable spot de l'escalade en Dordogne, nichée au cœur du domaine départemental de Campagne, dans un site remarquable et protégé est utilisée



SITE DE CAMPAGNE

régulièrement par des grimpeurs libres mais aussi par des encadrants professionnels qui initient des jeunes scolaires tout au long de l'année. La Direction des Sports et de la Jeunesse utilise elle-même ce site pour ses animations régulières, stages, écoles de sports, été actif...

Chaque année au mois de février, cette falaise accueille la nidification de faucons pèlerins. Conjointement et en accord, la DSJ et le Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité mettent en œuvre un dispositif de protection conformément au règlement de la réserve biologique.

Pour favoriser l'installation du couple, le lieu de nidification est protégé par la pose de panneaux, d'une signalétique temporaire et de rubalise. Un espace pour la continuité de la pratique est également aménagé. Ainsi les voies les plus éloignées restent ouvertes. Quinze voies supplémentaires ont été aménagées en 2020 en prolongement de voies existantes dans le but de préserver la nidification du faucon pèlerin et garantir la continuité de la pratique sportive.

Ce site d'escalade est un exemple d'usage concerté et maîtrisé de la pratique sportive et des enjeux environnementaux.



Contact : Direction des Sports et de la Jeunesse



PARTENAIRES EXTERNES

Communes et communautés de communes adhérentes au PDLP et l'Agence Technique Départementale

LA MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES SUR LE TERRITOIRE

Le Département accompagne la mise en réseau de 200 bibliothèques et points de lecture, adhérentes au Plan Départemental de Lecture Publique (PDLP), sur le territoire et contribue ainsi à améliorer l'accès aux savoirs, à l'information et aux ressources culturelles des Périgourdins par :

- ✓ La circulation de ces biens sur le territoire ;
- ✓ La promotion de l'alphabétisation universelle ;
- ✓ La mise à disposition d'un réseau de points d'accès où sont mis en œuvre les programmes et services gouvernementaux ;



Contact : Bibliothèque Départementale Dordogne Périgord



PARTENAIRES INTERNES

Direction des Systèmes d'Information et du Numérique

LA MEDIATHEQUE NUMERIQUE DORDOGNE

Créée en 2010, la Médiathèque numérique Dordogne, permet d'accéder gratuitement et légalement à une offre de contenus en ligne répartis en 6 grands espaces : musique, cinéma, savoirs, livres, presse et jeunesse.

La Ville de Périgueux (en 2016) et la Communauté d'agglomération de Bergerac (en 2020) ont rejoint la Bibliothèque départementale Dordogne-Périgord au sein d'un groupement de commandes pour mutualiser ce service.

Cela a permis d'augmenter l'offre documentaire pour un coût optimisé pour les trois collectivités.

Par ces ressources, complémentaires avec l'offre documentaire papier de la BDDP, les bibliothèques contribuent à la réduction de la fracture numérique par l'accès aux technologies de l'information et de la communication.



Contact : Bibliothèque Départementale Dordogne Périgord



PARTENAIRES EXTERNES

Médiathèque Pierre Fanlac de Périgueux, réseau des bibliothèques de la Communauté d'Agglomération du Bergeracois

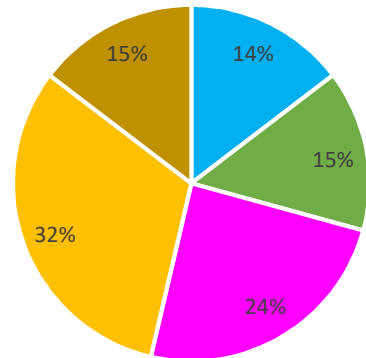


SYNTHESE DES ACTIONS – 6^{EME} COMMISSION

Sur les 10 actions présentées dans ce rapport pour la 6^{ème} commission, plus de la moitié contribue à l'amélioration de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations (32%) et à l'épanouissement de tous les êtres humains (24%) ce qui illustre bien les actions menées dans la commission 6.

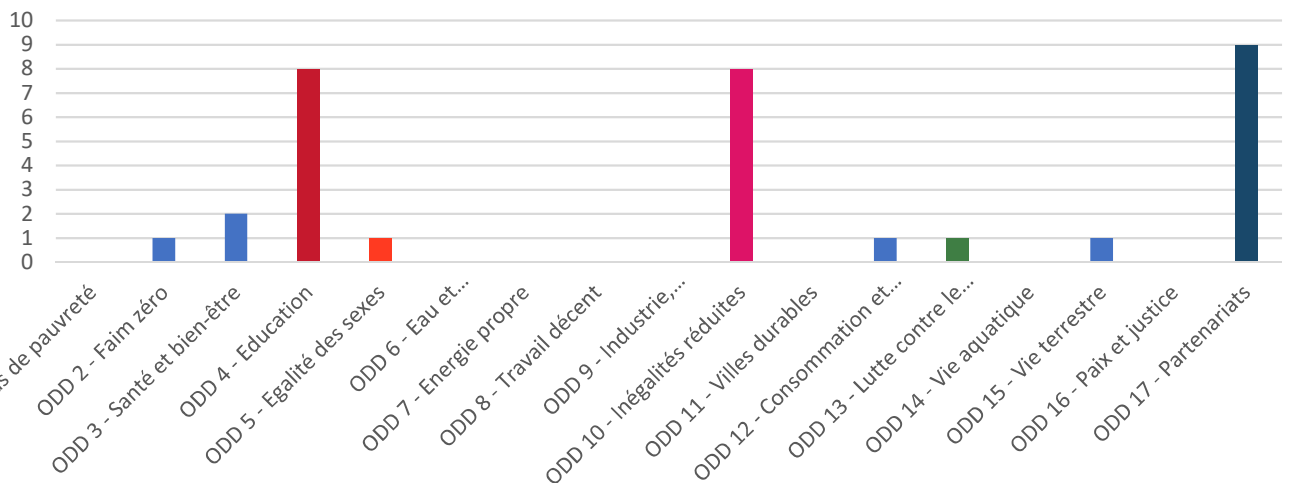
Proportion d'actions contribuant aux 5 finalités du développement durable - 6^{ème} Commission

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations



Au regard des objectifs de développement durable, on observe que la majorité des actions a une incidence potentielle l'éducation et la réduction des inégalités, en toute cohérence par rapport aux objectifs de la Commission.

Répartition des actions par ODD - 6^{ème} Commission



L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

Rencontre avec Pascale LOUBIAT, chef du bureau de l'Action Culturelle à la Bibliothèque Départementale Dordogne Périgord

L'Agenda 2030 dans les bibliothèques départementales

Mission Développement Durable : Madame Loubiat, comment est née l'idée d'entrer dans la démarche d'Agenda 2030 et de proposer une exposition sur le développement durable aux bibliothèques du Département ?

Pascale LOUBIAT : Tout d'abord, je souhaite souligner que l'action culturelle s'inscrit dans le plan départemental de lecture publique et participe au développement durable. En effet, nous souhaitons répondre aux attentes des lecteurs en mutualisant les ressources et en offrant une aide de proximité. L'action culturelle permet de réduire les inégalités d'accès à la culture et au savoir en valorisant les collections départementales et locales. Elle met notamment à disposition un fond d'expositions et de matériel à destination des bibliothèques du département.

Pour revenir à l'exposition sur l'Agenda 2030, nous avons assisté avec un de mes collègues à l'assemblée générale de l'Association des Bibliothécaires de France. Durant cette réunion, l'implication des bibliothèques dans l'agenda 2030 a été présenté. Suite à cette assemblée, la Bibliothèque Départementale Dordogne Périgord s'est associée à cet agenda par la mise à disposition d'une exposition intitulée « Agenda 2030 » à destination des bibliothèques du département.

Elle peut être réservée par les bibliothèques et les collèges du Département.

Nous l'avons inaugurée lors de la journée annuelle rassemblant les bibliothèques du réseau départemental qui s'est tenue au centre départemental de la Communication Joséphine Baker en 2020.

A cette occasion, Raphaëlle BATS, alors chargée de Mission Relations Internationales à l'École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques a fait une intervention pour présenter « l'Agenda 2030 : un outil stratégique pour les bibliothèques ».

Mission Développement Durable : De quoi est composée cette exposition ?

Pascale LOUBIAT : cette exposition a été réalisée par la fondation GoodPlanet, qui a pour vocation de sensibiliser l'ensemble des acteurs aux enjeux environnementaux et sociaux actuels, et par le photographe Yann Arhus-Bertrand. Elle nous a été confiée par Canopé, réseau qui édite des ressources pédagogiques transmédias pour répondre aux besoins éducatifs de l'Éducation Nationale.

Elle a pour but de montrer que le développement durable vise à concilier et harmoniser l'économie, le social et l'écologie. Elle est composée de 17 panneaux didactiques plastifiés qui évoquent les 17 objectifs comme par exemple l'ODD 1 « Pas de pauvreté » ou l'ODD 10 « inégalités réduites ».

Cette exposition est accompagnée d'un choix de documents (principalement des livres et des DVD) et d'accessoires (fiches et cubes avec des exemples d'actions concrètes correspondant à chaque ODD) que les gens peuvent manipuler lors des expositions.

Mission Développement Durable : Comment envisagez-vous la suite ?

Pascale LOUBIAT : Nous avons souhaité prolonger cette démarche en estampillant nos différents outils d'animation - expositions, valises et malles - du logo de la roue des objectifs de développement durable. Je peux vous citer pour exemple l'exposition « c'est mon genre » en partenariat avec l'association « Femmes solidaires ». A travers cette exposition, des histoires simples abordent l'éducation non sexiste dès le plus jeune âge. Dans chaque panneau, une

histoire est racontée aux enfants où les personnages sont confrontés à des situations d'inégalité entre les filles et les garçons.

Au total, ce sont une dizaine d'outils qui sont estampillés « Agenda 2030 ».

J'aimerais que les bibliothèques soient conscientes qu'elles ont un rôle à jouer et peuvent servir d'exemple pour sensibiliser au développement durable et pas seulement sur des thématiques environnementales comme par exemple une grainothèque, mais également sur des sujets plus délicats à aborder comme la laïcité, le genre ou encore le handicap.

Il faudrait sans doute animer ces expositions pour que les visiteurs se les approprient, comme je peux le faire lorsque je fais moi-même des lectures auprès du jeune public.



**EXPOSITION LORS DU RASSEMBLEMENT DES BIBLIOTHEQUES AU
CENTRE DEPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION JOSEPHINE
BAKER**

SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021



**Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Mission développement durable
Tél. 05 53 06 82 63**

dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr